

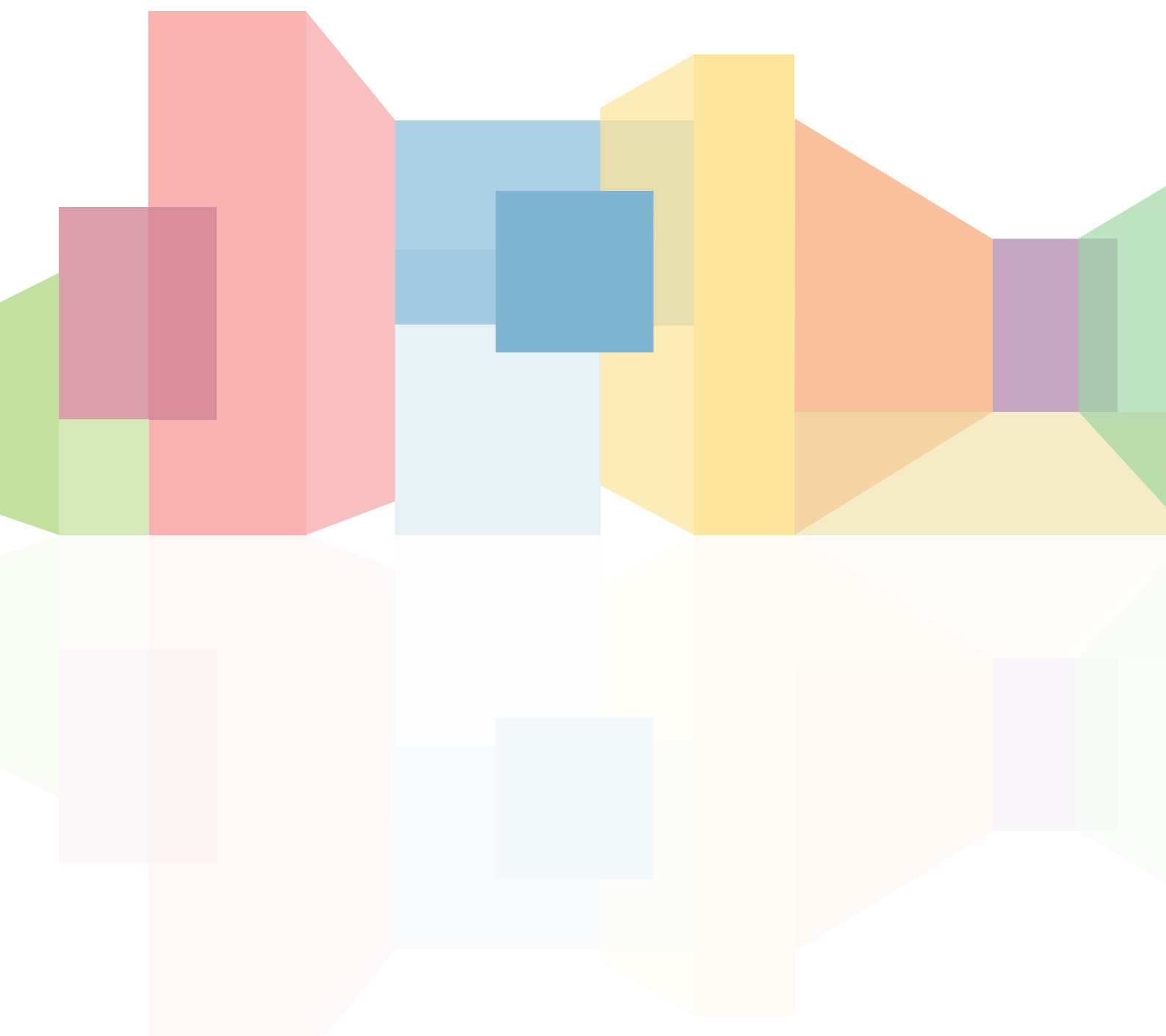
Regards sur la **Wallonie**

Edition 2016



Regards sur la Wallonie

Edition 2016



Avant-propos

L'édition 2016 de «Regards sur la Wallonie» présente de manière condensée et précise les principales statistiques disponibles concernant la Wallonie dans les domaines de l'économie, de l'emploi et de la formation, de l'environnement, de la démographie et des ménages, des finances publiques.

Dans le volet économique, sont présentés les éléments du contexte européen, les indicateurs relatifs à la croissance économique et aux évolutions sectorielles. Certains indicateurs sont comparés aux régions de tradition industrielle. Les éléments économiques du dynamisme wallon décrivent l'évolution des créations d'entreprises, des exportations, des investissements régionaux et en provenance de l'étranger, de la recherche et de l'innovation.

Le volet emploi et formation se concentre, d'une part, sur le marché de l'emploi (population active, emploi, chômage et demande d'emploi) ainsi que son évolution et, d'autre part, sur quelques indicateurs fondamentaux en matière d'éducation et de formation en lien avec les objectifs européens et nationaux.

Le chapitre consacré à l'environnement détaille les derniers chiffres disponibles relatifs aux émissions de gaz à effet de serre, aux particules, aux substances acidifiantes, aux déchets et à l'eau.

La partie consacrée à la société aborde la démographie au travers des derniers chiffres de population, d'espérance de vie, d'indicateurs relatifs au vieillissement. Le logement est examiné sous l'angle de l'évolution du nombre de permis octroyés, des prix des habitations et du logement public. Les revenus et les dépenses des ménages ainsi que l'évolution du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale sont ensuite présentés.

Enfin, le lecteur trouvera dans le dernier volet quelques éléments relatifs aux finances publiques de la Belgique, de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et en particulier : la trajectoire assignée à chaque entité et les mesures récentes prises pour la respecter.



Table des matières

1. Economie	p.7
2. Emploi et formation	p.20
3. Environnement	p.29
4. Démographie et ménages	p.34
5. Finances publiques	p.43
Bibliographie	p.47



CESW

Conseil économique et social de Wallonie

Le Conseil économique et social de Wallonie (CESW) est l'organisme paritaire régional de consultation et de concertation sociale qui réunit les représentants des organisations patronales et syndicales. Le dialogue créé par le CESW est au centre de la stratégie et de la politique économiques et sociales wallonnes.

Composé de manière paritaire, le CESW réunit les interlocuteurs sociaux wallons, à savoir les représentants :

- des organisations patronales : Union wallonne des Entreprises, Entente wallonne des Classes moyennes, Union francophone des Entreprises non-marchandes, Fédération wallonne de l'Agriculture;
- des organisations syndicales : Comité régional wallon de la CSC, Interrégionale wallonne de la FGTB, Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique.

Le CESW exerce les missions qui lui ont été confiées par le décret de 1983 à savoir:

- une mission d'études, d'avis et de recommandations sur toutes les matières de compétence régionale ainsi que celles ayant une incidence sur la vie économique et sociale de la Région wallonne;
- une mission d'organisation de la concertation entre le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux wallons;
- le Secrétariat des commissions et conseils consultatifs.

Président :

M. Marc BECKER

Secrétaire général :

M. Jean-Pierre DAWANCE

Secrétaires généraux adjoints :

M. Pierre GILISSEN

M. Luc SIMAR



Remerciements

Les auteurs remercient toutes les personnes ayant contribué, par leurs conseils et leur aide, à la réalisation de Regards sur la Wallonie 2016 et notamment :

- MM. Francis CARNOY et Salim CHAMCHAM, Confédération de la Construction wallonne.
- M. Frédéric CARUSO, Chargé de Recherche à la Direction de l'Anticipation des Phénomènes Socio-économiques, IWEPS.
- Mme Catherine DUBOIS, Cellule IPPC et Enquête Intégrée «Environnement», SPW.
- M. Jean-Paul DUPREZ, Coordinateur, IWEPS.
- Mme Isabelle HIGUET et M. André GUNS de l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat.
- Mme Christine MAINGUET, IWEPS.
- M. Jean-Pierre MARCELLE, Directeur Général AWEX-Wallonie Export and Investment.
- M. Alain POLLAIN, Porte-parole, Service de la Communication de la Société wallonne du Logement.
- M. Cédric PREVEDELLO, AQUAWAL.
- Mme Sophie ROLAND, DGO6 Recherche, SPW.
- Mme Nathalie HOUNJE, CESW, pour la mise en page.
- Mme Nathalie BLANCHART, CESW, pour la coordination et l'édition.

Sans oublier toutes les personnes qui ne sont pas citées ici, mais sans lesquelles ce rapport n'aurait pas pu paraître.



**Regards sur la Wallonie -
Edition 2016 est
téléchargeable sur le site
www.cesw.be**

Ce rapport a été élaboré par

Philippe BOVEROUX
Rudi CLAUDOT
Frédérique DEBRULE
Nathalie DELBRASSINNE
Fabienne DIDEBERG
Claude GONTIER
Bernard JOCKIN
Véronique KAISER



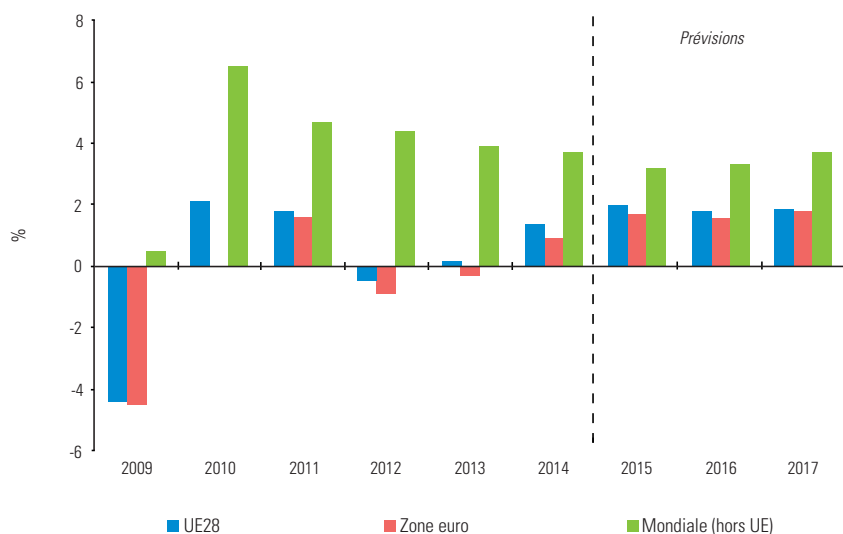
CHAPITRE 1

ECONOMIE

Contexte européen

La faiblesse du prix du pétrole réduisant les coûts de production, le taux de change de l'euro favorable à la grande exportation ou encore les taux d'intérêt historiquement bas allégeant les coûts de financements sont autant de facteurs favorables qui contribuent à la croissance économique dans l'Union européenne. En sens opposé, dans ses perspectives de croissance de février 2016, la Commission européenne tempère les effets de ces éléments positifs sur la croissance par différents facteurs de risque que sont l'incertitude politique et géopolitique, la faiblesse des échanges mondiaux et le ralentissement inquiétant observé dans les marchés émergents, particulièrement en Chine. Les perspectives de croissance les plus récentes de la Commission européenne (mai 2016) confirment un certain nombre de craintes déjà pressenties en début d'année. Les performances économiques des principaux partenaires commerciaux de l'Europe se sont quelque peu détériorées. En outre, le léger redressement de la monnaie unique sur les marchés est de nature à rendre la zone euro plus vulnérable aux effets du ralentissement de la croissance mondiale. Il convient également de garder à l'esprit le fait que la contribution de la consommation privée à la croissance européenne devrait s'amenuiser faiblement suite à la légère progression de l'inflation qui ralentira la croissance des revenus réels.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE (UE28 ET ZONE EURO)



Source : European Economic Forecasts (Spring 2016).

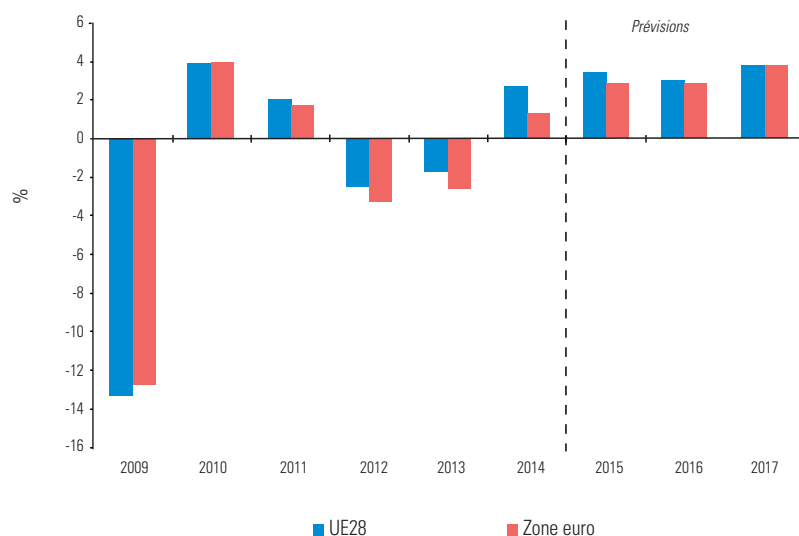
Après une année 2015 où l'activité économique a progressé ou est restée stable dans les différents Etats membres de l'Union européenne, tous les pays de l'Union, sans exception, devraient entrer dans une phase de croissance économique d'ici 2017, la reprise attendue restant toutefois inégale entre Etats membres. La croissance économique dans la zone euro devrait atteindre +1,6% en 2016, +1,8% en 2017. Celle dans l'UE28 devrait se chiffrer à +1,8% et +1,9% en respectivement 2016 et 2017. Pour les deux mêmes années, la consommation privée devrait constituer le principal moteur à la croissance, soutenue par un marché de l'emploi qui s'améliore à un rythme modéré.

Après une année 2015 déjà favorable, les investissements devraient continuer à progresser en 2016 (+3% dans l'UE28 et +2,9% dans la zone euro) et en 2017 (+3,8% dans l'UE28 et dans la zone euro).

Bien que les perspectives de croissance économique mondiale n'aient jamais été aussi faibles depuis la crise de 2009 et même si les exportations européennes semblent avoir connu un léger ralentissement durant le second semestre de 2015, ces dernières devraient se maintenir à un bon niveau en 2016, et ce, malgré la faible appréciation de l'euro sur les marchés.

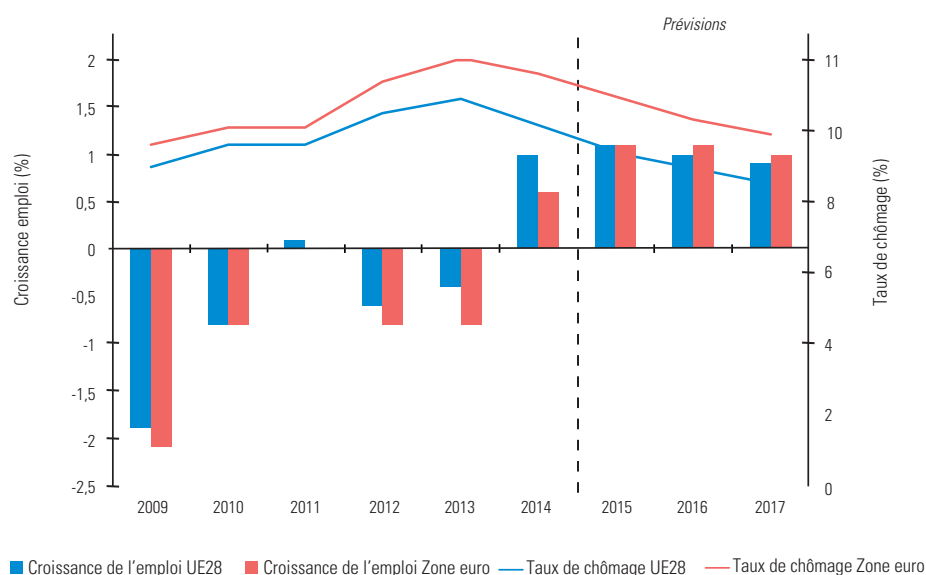
Même si la situation du marché du travail s'améliore sur le territoire européen, la croissance de l'emploi devrait y demeurer modeste. Le taux de chômage dans l'UE28, descendu sous la barre des 10% en 2015, devrait continuer à se résorber pour se chiffrer à 8,9% en 2016 et à 8,5% en 2017. Le taux de chômage dans la zone euro passerait de 10,9% à 10,3% entre 2015 et 2016 pour ensuite s'établir à 9,9% en 2017.

CROISSANCE DES INVESTISSEMENTS (UE28 ET ZONE EURO)



Source : European Economic Forecasts (Spring 2016).

CROISSANCE DE L'EMPLOI ET TAUX DE CHÔMAGE (UE28 ET ZONE EURO)



Source : European Economic Forecasts (Spring 2016).

Comme à l'accoutumée, il existe encore de fortes disparités entre les Etats membres ; à titre d'exemple, les taux de chômage grec et espagnol, qui devraient néanmoins se réduire fortement en 2016 et 2017 culmineront à 24,9% et 22,1% en 2015 tandis que ceux de l'Allemagne, de l'Autriche ou encore du Luxembourg s'élèveront respectivement à 4,6%, 5,7% et 6,4% la même année.

Au niveau des finances publiques, le déficit budgétaire moyen européen devrait continuer à baisser grâce à la croissance de l'activité économique et aux mesures budgétaires prises

ainsi qu'à la faiblesse des taux d'intérêt. En 2015, le déficit des administrations publiques dans l'UE28 devrait descendre sous la barre des 3%, le ratio dette/PIB s'établissant à 86,8% dans l'UE28 et à 92,9% dans la zone euro. A nouveau, les disparités entre Etats membres sont importantes puisque pendant que la dette de l'Allemagne ne représenterait que 71,2% de son PIB en 2015, celles du Portugal, de l'Italie et de la Grèce graviteraient à des niveaux très hauts, respectivement à 129%, 132,7% et 176,9% des PIB nationaux !

Activité économique

L'indicateur le plus communément utilisé pour évaluer les performances économiques d'un pays ou d'une région est le PIB par habitant. Il nous renseigne sur le niveau d'activité économique (de richesse) généré par chaque habitant sur un territoire déterminé. En 2014, le PIB/hab. wallon, calculé en standards de pouvoir d'achat (SPA) pour tenir compte des différences de prix d'un territoire à l'autre, se chiffre à 23.700 €.

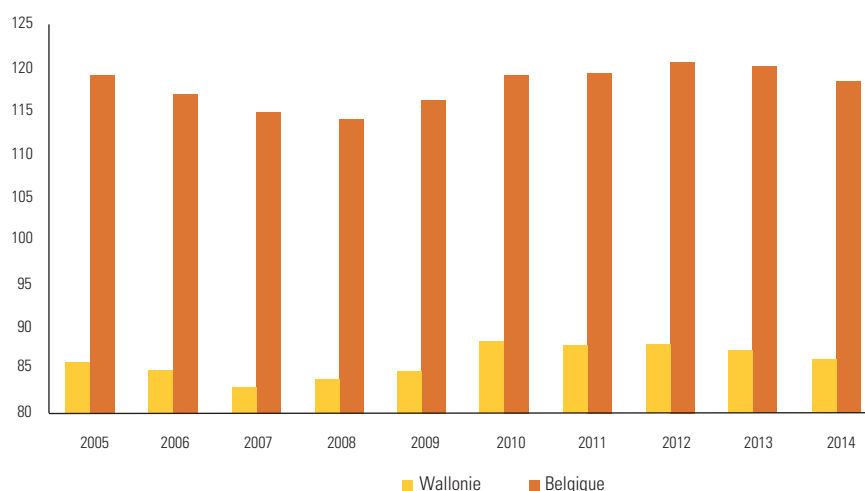
Entre 2008 et 2010, la Wallonie a mieux résisté à la crise financière que l'Union européenne, entre autres, selon l'IWEPS, grâce à une préservation plus marquée de l'emploi et à une structure sectorielle relativement favorable. Ce faisant, les performances économiques atteintes sur le territoire wallon pendant cette période peuvent aujourd'hui être considérées comme une exception à la règle. En effet, sur la période 2005-2014, seules les années de 2008 à 2010 ont

été marquées par une activité économique moins défavorable en Wallonie que dans l'Union européenne. En conséquence, après avoir atteint un point culminant en 2010, le niveau PIB/hab. wallon (SPA) (UE28=100) s'est bel et bien faiblement dégradé année après année.

Après s'être replié pendant deux années consécutives (2012 et 2013), le PIB réel de l'économie wallonne semble reprendre le chemin de la croissance en 2014, enregistrant une performance de l'ordre de +1,3%, identique à la croissance de la Belgique, mais un peu inférieure à la moyenne européenne (+1,4%).

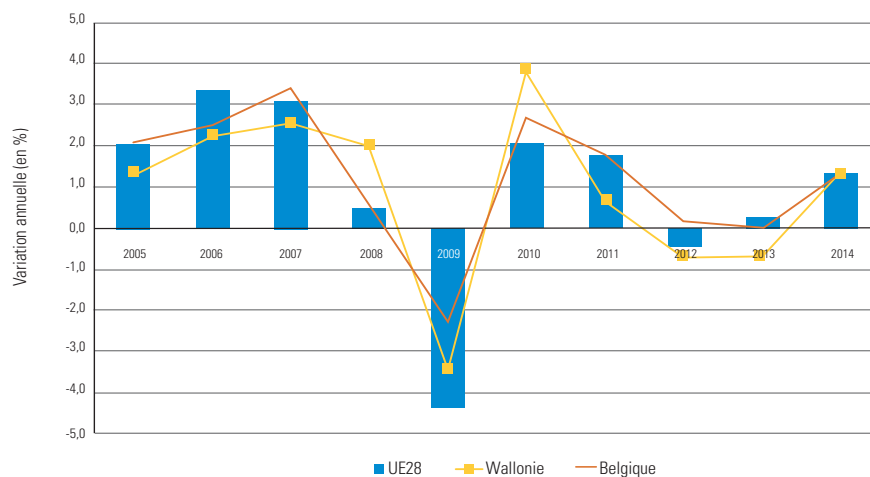
Les dernières données sectorielles disponibles en provenance de l'ICN laissent apparaître que la quasi-totalité de la reprise économique wallonne de 2014 est à attribuer au secteur privé, et tout particulièrement, à l'industrie manufacturière dans laquelle l'industrie pharmaceutique a été la plus dynamique.

PIB/HAB (SPA) (UE28=100)



Source : Eurostat, Calculs propres.

CROISSANCE DU PIB (EN VOLUME)



Source : IWEPS.

La Wallonie et les régions de tradition industrielle

Comparer une région à une autre n'est pas chose aisée. En effet, chaque région dispose d'une structure sectorielle, d'une population, d'une histoire, ... qui lui sont propres. Même si la comparabilité d'une région par rapport à une autre reste toujours sujette à critiques, cela n'a pas empêché un groupe d'économistes⁽¹⁾ d'identifier des régions dites de tradition industrielle (RETI) qui ont été de véritables « locomotives économiques » lors de la révolution industrielle et qui ont malheureusement connu dans les années '70 et '80 de multiples restructurations et reconversions d'industries jadis fleurissantes. Dans leur étude, 15 régions ont été retenues : le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, les Asturies, le Pays Basque, la Catalogne, la région de Catambria, la Sarre, Hamburg, Weser-Ems, Brême, le Nordrhein Westfalen, Over-

rijssel, le Limbourg (Pays-Bas), le Yorkshire & Humberside et l'Écosse. Sans nul doute, la Wallonie appartient à cette catégorie de régions. Il n'est donc pas sans intérêt de la comparer à ces RETI à travers quelques indicateurs économiques et sociaux.

L'option choisie consiste à comparer les indicateurs retenus de l'année 2013 à ceux que nous avons présentés dans une version antérieure de « Regards sur la Wallonie » (2005), ce qui permet, le cas échéant, d'identifier les progrès ou les reculs dans le temps de la Wallonie par rapport à ces régions « comparables ». Afin d'en faciliter l'exercice, nous avons choisi de présenter les choses sous une forme synthétique : nous comparerons la Wallonie aux 3 RETI les plus performantes, à la moyenne des 15 RETI et aux 3 RETI les moins performantes et ce, pour les années 2005 et 2013.

WALLONIE ET LES RETI (2005)

	Moyenne des 3 RETI les plus performantes*	Moyenne des 15 RETI*	Moyenne des 3 RETI les moins performantes*	Wallonie
PIB en SPA par hab. UE28=100	165,1	116,1	88,8	85,8
PIB en SPA par hab.	38.467	27.047	20.700	20.000
Croissance réelle de la valeur ajoutée (en %)	3,5	2,4	0,8	1,4
Taux d'emploi des 15-24 (%)	63,2	41,6	29,8	22,3
Taux d'emploi des 15-64 (%)	72,0	64,6	57,8	56,1
Taux d'emploi des 20-64 (%)	71,2	68,4	62,1	61,6
Taux d'emploi des 55-64 (%)	53,3	43,0	35,1	32,2
Taux d'emploi des hommes (15-24) (%)	64,6	44,0	34,1	25,0
Taux d'emploi des hommes (15-64) (%)	79,2	72,2	66,0	63,7
Taux d'emploi des hommes (20-64) (%)	82,5	76,7	70,9	70,1
Taux d'emploi des hommes (55-64) (%)	64,6	52,7	40,4	40,9
Taux d'emploi des femmes (15-24) (%)	61,9	39,2	25,4	19,6
Taux d'emploi des femmes (15-64) (%)	65,6	56,8	48,1	48,4
Taux d'emploi des femmes (20-64) (%)	67,6	60,1	51,9	53,2
Taux d'emploi des femmes (55-64) (%)	43,6	33,6	26,0	23,8
Taux de chômage des 15-24 (%)	9,7	17,8	25,7	31,8
Taux de chômage des 15 et + (%)	5,0	9,1	13,4	11,8
Taux de chômage des 20-64 (%)	4,3	8,8	13,1	11,4
Taux de chômage des hommes (15-24) (%)	9,6	18,1	25,6	30,0
Taux de chômage des hommes (15 et +) (%)	4,9	8,7	13,6	10,4
Taux de chômage des hommes (20-64) (%)	4,4	8,4	13,5	10,0
Taux de chômage des femmes (15-24) (%)	9,1	17,9	26,6	34,0
Taux de chômage des femmes (15 et +) (%)	4,7	9,7	14,1	13,7
Taux de chômage des femmes (20-64) (%)	3,9	9,4	13,9	13,3
Dépenses de R&D (% du PIB)	2,04	1,28	0,55	1,79
Dépenses de R&D des entreprises (% du PIB)	1,17	0,71	0,28	1,31
Dépenses de R&D des Pouv. Pub. (% du PIB)	0,58	0,38	0,20	0,45

*La Wallonie n'est pas incluse dans la moyenne

Source : Eurostat, Calculs CESW.

Que retenir ? En 2005, dans la très grande majorité des cas, les performances enregistrées par la Wallonie pour les différents agrégats retenus étaient inférieures à la moyenne des 3 RETI les moins performantes. Cela signifie, entre autres, que les régions de tradition industrielle avaient repris plus rapidement que la Wallonie le chemin de la croissance économique, créatrice d'emplois et réductrice de chômage. Déjà à l'époque, une particularité wallonne méritait d'être isolée : son niveau de dépenses de R&D rapportées à son PIB. Non seulement l'intensité de R&D en Wallonie (1,79%) était largement supérieure à la moyenne des 15 RETI (1,28%) mais en plus, les dépenses de R&D des entreprises rapportées au PIB (1,31%) étaient supérieures à la moyenne des 3 RETI les plus performantes (1,17%) en cette matière.

Depuis 2005, la Wallonie a évolué. Un certain nombre de priorités ont été identifiées et mises en œuvre dans le plan Marshall (2005) et dans le Plan Marshall 2.Vert (2009). La crise économique et financière de 2009 a fortement touché les régions et les Etats européens, et plus particulièrement l'Espagne dont 4 régions figurent parmi les régions de tradition industrielle.

Cela étant, par rapport à 2005, le tableau synthétique de 2013 prend une tout autre allure qu'il convient néanmoins de nuancer : si la Wallonie n'est plus systématiquement le mauvais élève du groupe, son dynamisme économique ne lui permet toujours pas d'atteindre le niveau de croissance économique des régions industrielles allemandes et anglaises.

WALLONIE ET LES RETI (2013)

	Moyenne des 3 RETI les plus performantes*	Moyenne des 15 RETI*	Moyenne des 3 RETI les moins performantes*	Wallonie
PIB en SPA par hab. UE28=100	162,4	111,4	81,0	87,3
PIB en SPA par hab.	43.367	29.747	21.633	23.300
Croissance réelle de la valeur ajoutée (en %)	3,2	-0,4	-3,2	-0,7
Croissance réelle annuelle moyenne de la valeur ajoutée 2005 - 2013 (en %)	1,6	0,7	-0,1	1,0
Taux d'emploi des 15-24 (%)	56,5	35,8	14,5	19,5
Taux d'emploi des 15-64 (%)	74,1	65,3	55,4	57,0
Taux d'emploi des 20-64 (%)	77,3	69,2	59,2	62,3
Taux d'emploi des 55-64 (%)	64,7	52,7	40,6	39,1
Taux d'emploi des hommes (15-24) (%)	56,1	36,4	15,2	21,4
Taux d'emploi des hommes (15-64) (%)	78,2	69,7	59,9	61,9
Taux d'emploi des hommes (20-64) (%)	82,0	74,0	63,9	67,7
Taux d'emploi des hommes (55-64) (%)	70,0	58,8	44,6	45,7
Taux d'emploi des femmes (15-24) (%)	56,8	35,1	13,7	17,6
Taux d'emploi des femmes (15-64) (%)	69,9	61,0	50,9	52,2
Taux d'emploi des femmes (20-64) (%)	72,7	64,4	54,3	56,9
Taux d'emploi des femmes (55-64) (%)	59,8	46,8	36,0	32,8
Taux de chômage des 15-24 (%)	7,8	27,0	52,6	32,8
Taux de chômage des 15 et + (%)	4,9	11,3	22,5	11,3
Taux de chômage des 20-64 (%)	4,9	10,9	22,3	11,1
Taux de chômage des hommes (15-24) (%)	13,1	32,8	54,3	34,7
Taux de chômage des hommes (15 et +) (%)	5,3	11,5	22,6	11,3
Taux de chômage des hommes (20-64) (%)	5,3	11,1	22,2	10,9
Taux de chômage des femmes (15-24) (%)	9,4	28,5	50,6	30,3
Taux de chômage des femmes (15 et +) (%)	4,3	11,0	22,5	11,4
Taux de chômage des femmes (20-64) (%)	4,3	10,6	22,3	11,3
Dépenses de R&D (% du PIB)	2,37	1,61	0,86	2,91
Dépenses de R&D des entreprises (% du PIB)	1,31	0,88	0,46	2,38
Dépenses de R&D des Pouv. Pub. (% du PIB)	0,70	0,48	0,29	0,49

*La Wallonie n'est pas incluse dans la moyenne

Source : Eurostat, Calculs CESW.

À quelques exceptions près, la Wallonie présente des performances dans les indicateurs retenus qui sont supérieures à la moyenne des RETI les moins performantes et inférieures à la moyenne des 15 RETI.

Il n'en demeure pas moins que si certains indicateurs wallons sont en 2013 de meilleure tenue que ceux de la moyenne des RETI les moins performantes, ils ne se sont pas pour la cause toujours améliorés par rapport à ce qu'ils étaient en 2005. C'est malheureusement le cas pour le taux d'emploi des jeunes qui s'est réduit, mais aussi pour le taux d'emploi des hommes dans plusieurs classes d'âge. Autre exemple, les taux de chômage des hommes, quelle que soit la classe d'âge retenue, sont moins favorables en 2013 qu'en 2005.

La situation sur le marché de l'emploi des plus âgés (55-64 ans), et en particulier celui des femmes, peut être qualifiée d'inquiétante dans la mesure où, en 2013, le taux d'emploi de ces catégories d'individus reste inférieur à celui de la moyenne des 3 RETI les moins performantes. Notons cependant que ces deux indicateurs se sont améliorés en Wallonie entre 2005 et 2013. Enfin, la particularité wallonne observée en 2005 quant au niveau des dépenses de R&D rapportées au PIB reste de mise. Les choses se sont même encore améliorées en 2013 puisque l'intensité de R&D (2,91%) et les dépenses de R&D des entreprises (2,38%) sont largement supérieures à la moyenne des 3 RETI les plus performantes.

Éléments économiques de la dynamique wallonne

La création d'entreprises

Entre 2009 et 2015, le nombre de sociétés commerciales exerçant une activité sur le territoire wallon est passé de 89.523 unités à 101.134 unités (+13%), le record historique ayant été atteint en 2014 avec 102.770 unités. Sur la même période, le nombre de sociétés commerciales a cependant augmenté un peu plus rapidement en Flandre (+17,8%) qu'en Wallonie.

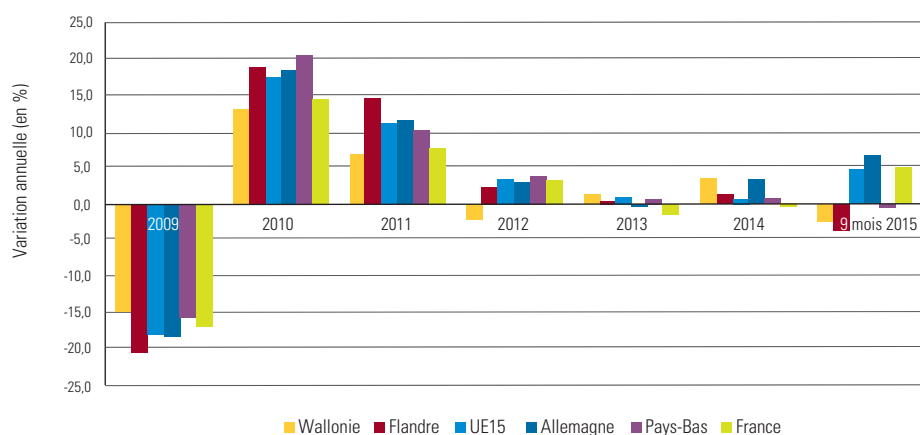
En 2015, les créations de sociétés commerciales (*ex nihilo*) en Wallonie ont été plus modérées (un peu plus de 4.600 entités) que durant les années antérieures. Fidèle à sa réputation de «terre d'accueil», la Wallonie continue à attirer toujours autant les sociétés en provenance des autres régions du pays (un bon millier d'entre elles se sont implantées en Wallonie en 2015).

Les exportations

Tendances générales

Impacté par le ralentissement de la croissance à l'échelle internationale et en particulier, par l'affaiblissement de plusieurs zones émergentes et en développement, le montant des exportations wallonnes s'est élevé à 28,9 milliards € (dont 81% à destination de l'Europe) à la fin du 3^{ème} trimestre de 2015 (hors transit de gaz naturel), ce qui représente un recul de 2,3% par rapport aux neuf premiers mois de l'année 2014. Pour mémoire, les ventes extérieures de la Wallonie n'avaient plus subi de recul depuis la contraction de 2,3% en 2012.

EXPORTATIONS DE MARCHANDISES DE LA WALLONIE ET DE SES PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX



Sources : BNB, Eurostat, Direction Générale des Douanes de France. Statistisches Bundesamt Deutschland et Centraal Bureau voor de Statistiek.

En 2015, la Wallonie semble aussi avoir moins bien résisté au tassement de l'économie mondiale que ses principaux partenaires commerciaux. Ainsi, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas ont vu le montant de leurs exportations évoluer respectivement de +7%, +4,8% et -0,3%. De leur côté, les exportations de marchandises, globalisées pour l'ensemble de l'Europe des 15, ont progressé de 5,2% durant les 3 derniers trimestres de 2015. Notons aussi que les exportations flamandes (-3,8%) ont été plus durement touchées que celles des entreprises du sud du pays (-2,3%).

Tendances géographiques

Si les exportations wallonnes à destination des pays de l'UE28 se sont fortement repliées (-6,3%), à l'opposé, celles à destination des marchés hors Europe (environ 20% du commerce extérieur wallon) ont connu une phase d'accélération remarquable (+15%). Dans un contexte de dépréciation de l'euro face au dollar, la progression la plus significative est sans nul doute celle relative aux exportations wallonnes vers les Etats-Unis puisqu'elles ont crû de plus de 50%! Ce sont les produits pharmaceutiques (+88%), les produits agro-alimentaires (+49,5%) et les machines et équipements électriques et électroniques (+25%) qui ont dopé les ventes des entreprises wallonnes sur le nouveau continent. Représentant à présent environ 8% du volume exporté de marchandises, les Etats-Unis ont ravi la place de 4^{ème} partenaire commercial wallon au Royaume-Uni.

Au sein des destinations européennes, les exportations des entreprises wallonnes vers deux de leurs principaux partenaires commerciaux (la France : -18,9%, l'Allemagne : -9,4%) ont enregistré de sérieux reculs durant les neuf premiers mois de 2015.

À l'exception de ces deux résultats en forte baisse, les livraisons extérieures de la Wallonie vers ses dix plus importants clients en Europe sont globalement orientées à la hausse. Il convient de mettre tout particulièrement en évidence les performances obtenues vers l'Espagne et vers la Pologne puisqu'elles se chiffrent respectivement à +27,7% et +11,4%. Dans le reste du top 10 européen, on peut retenir que les exportations wallonnes ont affiché une croissance soutenue au Luxembourg (+6,3%) et au Royaume-Uni (+5,2%) et se sont développées favorablement en Suède (+3,1%), en Italie (+2,5%) et aux Pays-Bas (+1,7%).

En 2015, les activités dans les économies émergentes et en développement ont été soumises à une rude pression en lien, notamment, avec la chute des prix des matières premières. Ainsi, le Brésil et la Russie ont été durement touchés par la crise économique en 2015, ce qui a eu des conséquences directes sur le volume des exportations des entreprises wallonnes, en baisse de 14,8%, vers ces deux destinations.

Enfin, en Asie en 2015, les volumes wallons exportés se sont développés dans la continuité de 2014. Les exportations vers le Vietnam (+36,9%), l'Inde (+35,6%), le Japon

(+27,8%), les Philippines (+17,0%) et Taïwan (+12,8%) attestent de la bonne tenue des exportations des entreprises wallonnes vers ce continent durant les neuf premiers mois de 2015.

En revanche, quelques destinations sont en recul sensible (Thaïlande (-28,5%), Indonésie (-19,3%), Malaisie (-14,1%), Corée du Sud (-13,8%)). Le léger recul de la Chine (-1,4%) est plus problématique dans la mesure où, à elle seule, cette destination représente 30% du total des exportations vers l'Extrême-Orient.

Tendances sectorielles

Dans le top 5 des secteurs les plus exportateurs en Wallonie, deux sont caractérisés par des diminutions de ventes à l'étranger durant les neuf premiers mois de 2015. Il s'agit du secteur des produits des industries chimiques et pharmaceutiques (-6,9%) et du secteur des machines et équipements mécaniques, électriques et électroniques (-5,7%). Malgré cette diminution d'envergure, l'industrie chimique et pharmaceutique reste le premier secteur d'exportation wallon en 2015, représentant à lui seul près de 30% du total des exportations régionales.

Les deux secteurs wallons qui ont le plus crû à l'exportation en 2015 sont les matières plastiques et caoutchouc (+8,6%) et les instruments d'optique, de précision et d'horlogerie (+4,7%). A l'opposé, les entreprises wallonnes ont nettement moins exporté en 2015 qu'en 2014 dans les secteurs des animaux vivants et produits du règne animal (-17,1%), des produits minéraux (-8,7%), des ouvrages en pierres; ciments, produits céramiques et verres (-2,4%) et du matériel de transport (-0,6%).

Les investissements

Investissements wallons

Selon les dernières statistiques TVA émanant du SPF Economie et relatives aux investissements des entreprises, les investissements des entreprises en Wallonie ont enregistré des taux de croissance en nette progression à un an d'écart entre le 3^{ème} trimestre de 2013 et le 2^{ème} trimestre de 2014. Ce trend haussier pendant quatre trimestres consécutifs est imputable aux entreprises du secteur secondaire, y compris celles de la construction.

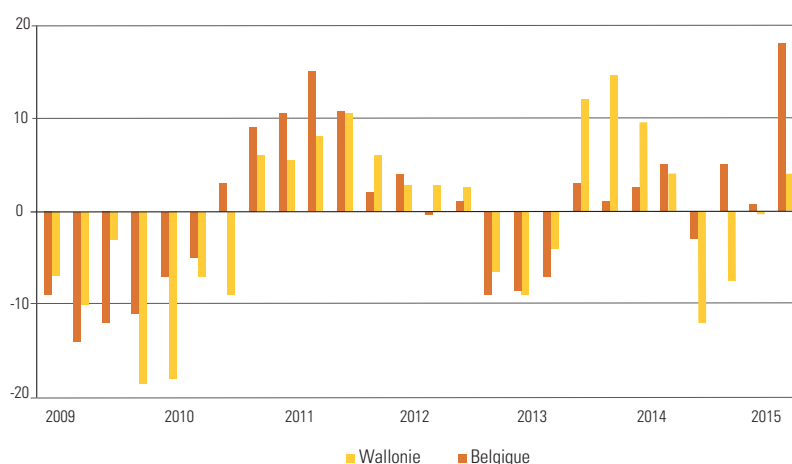
Cette tendance positive a marqué un temps d'arrêt à partir du 3^{ème} trimestre de 2014. Le début de l'année 2015 se présente sous de meilleurs auspices dans la mesure où, à un an d'écart, les investissements des entreprises wallonnes ont repris le chemin de la croissance et ce, dès le 2^{ème} semestre de 2015. Entre le 3^{ème} trimestre de 2014 et le 2^{ème} trimestre de 2015, la reprise des investissements des entreprises wallonnes était présente dans le secteur tertiaire, le secteur secondaire continuant à être caractérisé par un recul de ses investissements chaque trimestre (à un an d'écart).

Investissements étrangers

Malgré le ralentissement de l'activité mondiale, les investissements étrangers à destination de la Wallonie ont atteint en 2015 un niveau comparable à celui des années antérieures. Au total, ce sont un peu moins de 790 millions € (soit 87 dossiers aboutis pour 1.729 emplois directs attendus) qui ont été apportés par des investisseurs étrangers sur le sol wallon en 2015. Un peu plus de la moitié des dossiers concrétisés concernent des extensions d'activité de sociétés à capitaux étrangers déjà installées en Wallonie ; les montants investis en extension d'activité se chiffrent à 614 millions €. L'autre moitié des dossiers aboutis concerne de nouvelles implantations (175 millions € investis).

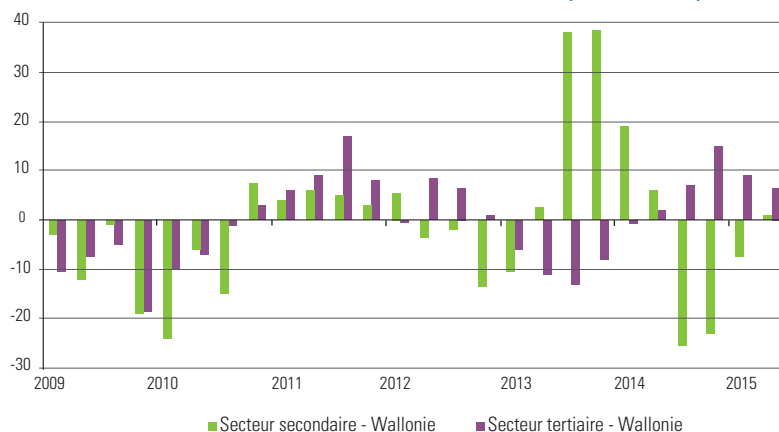
Selon l'AWEX, ces résultats rassurants témoignent de la capacité de la Wallonie à résister aux crises internationales et à attirer ou consolider les investissements étrangers sur son territoire.

INVESTISSEMENTS SELON LA DÉCLARATION À LA TVA, EN VALEURS, VARIATION À UN AN D'ÉCART (%)



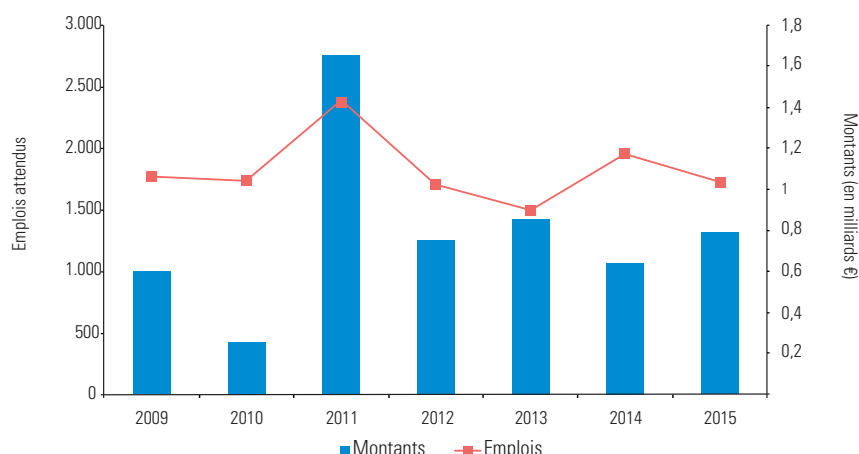
Source : DgSIE, Calculs IWEPS.

INVESTISSEMENTS SELON LA DÉCLARATION À LA TVA PAR SECTEUR, EN VALEURS, VARIATION À UN AN D'ÉCART (%)



Source : DgSIE, Calculs IWEPS.

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN WALLONIE



Source: AWEX.

La majorité des dossiers d'investissements étrangers réalisés en Wallonie en 2015 proviennent, comme à l'accoutumée, du continent européen (52% des montants investis), suivi du continent américain (45%) et de l'Asie (3%). Les investissements d'origine européenne devraient permettre la création de 1.230 emplois directs en 2015 (71% de l'emploi direct total attendu) et ceux en provenance du continent américain seraient à l'origine d'environ 400 postes de travail (23% de l'emploi direct total attendu).

Au niveau des secteurs d'activités, ceux qui ont attiré le plus d'investissements en Wallonie en 2015 sont :

- les technologies de l'information et de la communication (300 millions €);
- l'agro-alimentaire (115 millions €);
- la chimie fine (93 millions €);
- la mécanique de pointe (71 millions €);
- le tourisme (55 millions €). En termes d'emplois annoncés, le top 5 sectoriel est le suivant :
- les sciences du vivant (263 emplois);
- la logistique (250 emplois);
- l'agro-alimentaire (226 emplois);
- la chimie (167 emplois);
- les technologies de l'information et de la communication (150 emplois).

La Recherche & Développement (R&D)

Les dépenses de R&D

Les dépenses de R&D en Wallonie (en moyens de paiement) ont pratiquement doublé au cours des dix dernières années pour atteindre 338,6 millions € en 2013 contre 172,2 millions € en 2003.

L'intensité de R&D de la Wallonie s'élève 2,89%⁽²⁾ du PIB en 2013, soit plus que le taux observé pour la Belgique (2,42%) et pour l'Europe des 28 (2,03%). Depuis le début des années 2000, elle a toujours été supérieure aux moyennes belge et européenne et se rapproche progressivement de l'objectif de 3% du PIB fixé par l'Union européenne dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

Secteurs d'exécution et secteurs de financement de la R&D

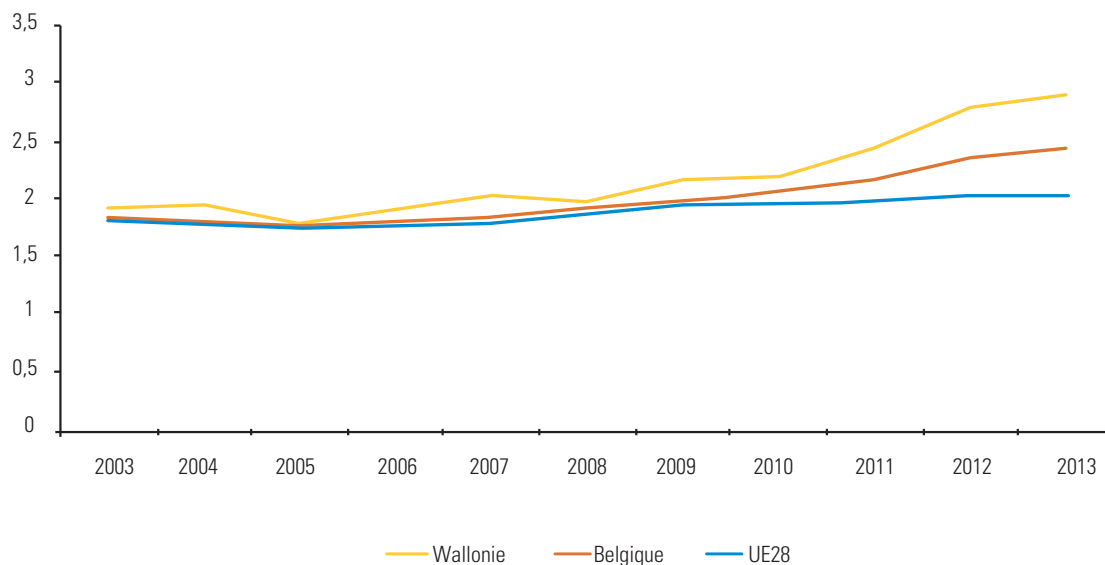
Les dépenses de R&D sont exécutées au sein de quatre secteurs : les entreprises, l'enseignement supérieur, le secteur public et le secteur privé sans but lucratif.

CRÉDITS DE POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE LA WALLONIE (MOYENS DE PAIEMENT, EN MILLIONS €)

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
172,2	139,7	169,7	200,0	257,2	332,1	326,7	263,6	262,2	312,2	338,6

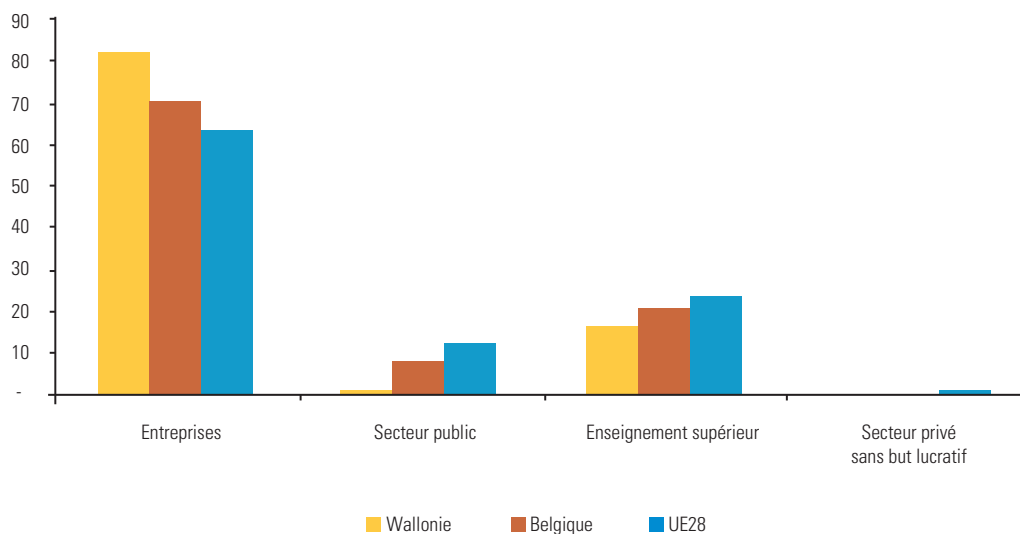
Source : Commission de coopération fédérale, Groupe de concertation CFS/STAT.

INTENSITÉ DE R&D (%)



Source : innovationdata.be ; graphique CESW.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE R&D PAR SECTEUR D'EXÉCUTION (EN 2013)

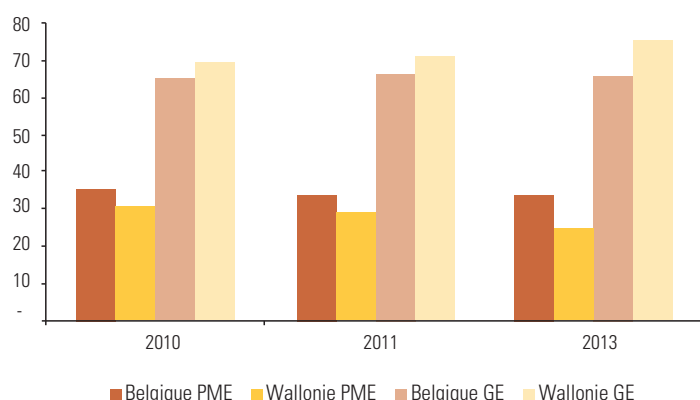


Source : innovationdata.be ; graphique CESW.

En Wallonie, les entreprises jouent un rôle essentiel dans les activités de R&D. Leur part dans les dépenses de recherche s'est accrue depuis le début de la décennie précédente, passant de 71,7% en 2002 à 82% en 2013 (dont 79% pour les entreprises (soit 2.115 millions €) et 3% pour les centres de recherche agréés (soit 69 millions €)). Ce pourcentage est de 70,7% pour la Belgique et de 63,5% pour l'UE28. Les dépenses internes de R&D des entreprises en Wallonie ont augmenté de plus de 150% entre 2002 et 2013.

Le deuxième grand secteur réalisant des activités de R&D en Wallonie est l'enseignement supérieur avec 16,8% (soit 447 millions €). On constate que ce pourcentage est en diminution depuis plusieurs années. En 2013, il était inférieur tant à la moyenne belge (20,9%) qu'à la moyenne européenne (23,5%) alors qu'en 2002, avec 26,1%, il dépassait les moyennes belge (21,2%) et européenne (22,3%). Pourtant, il faut souligner que les dépenses de R&D de l'enseignement supérieur ont progressé de 40% entre 2002 et 2013.

DÉPENSES DE R&D EXÉCUTÉES PAR LES PME ET LES GRANDES ENTREPRISES EN BELGIQUE ET EN WALLONIE, EN POURCENTAGE DU TOTAL DES DÉPENSES DE R&D DES ENTREPRISES, 2010-2011 ET 2013



Source : innovationdata.be ; graphique CESW.

Le rôle des pouvoirs publics, en tant qu'exécuteur de R&D, est quant à lui tout à fait anecdotique en Wallonie du fait de l'existence de peu de centres de recherche publics.

La recherche dans les entreprises en Wallonie

En 2013, la recherche industrielle est réalisée à 75% dans les entreprises de plus de 250 personnes et est en augmentation constante depuis plusieurs années.

La part de recherche dans les PME est quant à elle en baisse (24,8% en 2013) et est inférieure à la moyenne belge qui est de 34,1% et reste stable.

Si l'on se penche sur les sources de financement, on constate qu'en 2013 près de trois quarts des dépenses internes de R&D sont financés par le secteur marchand, 17% par les pouvoirs publics et 9% par l'étranger (dont 41% issus d'entreprises du même groupe, 32% d'entreprises d'un autre groupe et 17% d'organisations internationales).

En 2013, 46,6% des dépenses de R&D des entreprises concernent le développement expérimental, 37,7% la recherche appliquée et 15,7% la recherche de base.

77,1% de la recherche industrielle est attribuée aux secteurs High Tech, dont 64,7% dans les secteurs manufacturiers High Tech (HT) et 12,4% dans les services High Tech. Le secteur manufacturier Medium High Tech (MHT), quant à lui, réalise 6,5% du total, ce qui traduit une baisse importante par rapport à 2010 (-11,2%). Au niveau de la Belgique, on constate que l'écart entre la part des secteurs manufacturiers Medium High Tech (14,9%) et celle des secteurs manufacturiers High Tech (37,8%) est nettement plus réduite qu'en Wallonie. Les secteurs traditionnels restent relativement peu présents dans les activités de recherche.

Deux tiers des dépenses de R&D des entreprises sont effectués par des entreprises issues des secteurs chimique et pharmaceutique. Le deuxième secteur le plus actif est celui de l'aéronautique.

PART DES SECTEURS MANUFACTURIERS HIGH TECH ET MEDIUM HIGH TECH DANS LA VALEUR AJOUTÉE (%)

		2010	2011	2012	2013	2014
Wallonie	HT	4,76	3,21	3,36	3,54	3,81
	MHT	3,79	3,92	3,74	3,61	3,53
	Total	8,55	7,13	7,1	7,15	7,34
Belgique	HT	2,11	1,81	1,91	2,08	2,07
	MHT	4,74	4,82	4,68	4,57	4,50
	Total	6,85	6,63	6,59	6,65	6,57

Source : innovationdata.be.

L'impact de la R&D sur l'activité économique

La Wallonie affiche de bonnes performances sur le plan de la création de valeur ajoutée dans certains secteurs de pointe. La part de la valeur ajoutée des branches manufacturières High Tech dans la valeur ajoutée totale est plus élevée en Wallonie que dans l'ensemble du pays, tout au long de la période 2010-2014 même si elle suit une tendance à la baisse au cours de ces années pour atteindre 3,81% en fin de période, contre 2,07% au niveau belge. Dans les secteurs Medium High Tech, la Wallonie affiche des scores nettement moins favorables. En effet, la part de la valeur ajoutée est ici inférieure à celle de la Belgique, avec 3,53% en 2014 en Wallonie contre 4,5% pour la Belgique.

L'emploi dans les branches manufacturières HT et MHT, quant à lui, est limité à 3,7% de l'emploi total en 2014, ce qui est comparable au niveau belge (3,74%) et à la moyenne européenne (environ 4,7%).

En 2014, la valeur ajoutée créée dans les services High Tech (télécommunications, services informatiques, audiovisuel, recherche-développement) montre une relative faiblesse de la Wallonie en regard de la création de richesses dans ces domaines tant par rapport à la Belgique dans son ensemble que par rapport à l'Europe des 28.

Quant au pourcentage de l'emploi créé dans les services HT, il s'élève à 1,65% de l'emploi total en 2014, ce qui est inférieur aux taux belge et européen (2,4% et 2,98% respectivement)⁽³⁾.

Concernant la création nette d'entreprises, un taux particulièrement élevé de 238% est constaté pour les services High Tech pour la période 2000-2015.

⁽¹⁾ Voir IRES-RIDER, sous la direction de J. Houard et M. Quévit, «Les régions de tradition industrielle», Editions De Boek, Université, 1991.

⁽²⁾ La légère différence observée entre l'intensité de R&D de la Wallonie présentée dans cette section du rapport (source : innovationdata.be) et celle présentée dans la section relative aux RETI (source : Eurostat) est imputable au fait que certaines institutions du non-marchand auraient été comptabilisées par erreur par Eurostat dans le secteur des entreprises.

⁽³⁾ Source : innovationdata.be



CHAPITRE 2

EMPLOI ET FORMATION

Le marché de l'emploi

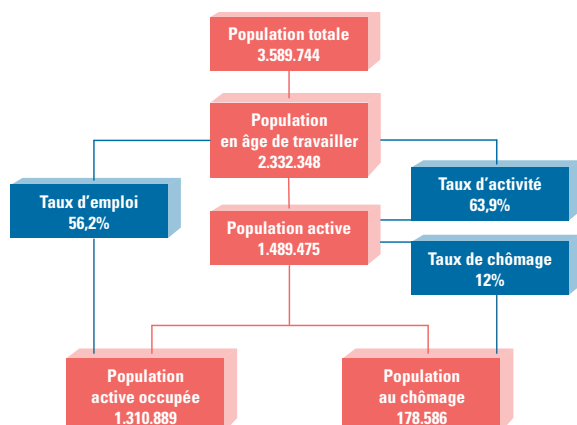
La population active

En 2015, sur base de l'Enquête sur les Forces de Travail, la population wallonne (3.589.744 individus au 1^{er} janvier 2015) compte 2.332.348 personnes de 15 à 64 ans considérées «en âge de travailler». Certaines d'entre elles ne sont cependant pas disponibles pour travailler, par exemple les étudiants. Ce sont finalement 1.489.475 personnes, formant la «population active», qui se présentent effectivement sur le marché de l'emploi, soit 63,9% des individus de 15 à 64 ans.

Parmi cette population active, 178.586 personnes, soit 12%, sont au chômage (au sens du BIT⁽¹⁾), alors que 1.310.889 individus occupent un emploi. Cette population active occupée représente 56,2% de la population «en âge de travailler». Ces trois pourcentages forment respectivement le «taux d'activité», le «taux de chômage BIT» et le «taux d'emploi».

En région flamande, le taux d'emploi global des 15-64 ans est de 66,4% et le taux de chômage de 5,2%, alors qu'en région bruxelloise, ces taux sont respectivement de 54,2% et 17,5%.

STRUCTURE DE LA POPULATION TOTALE EN 2015

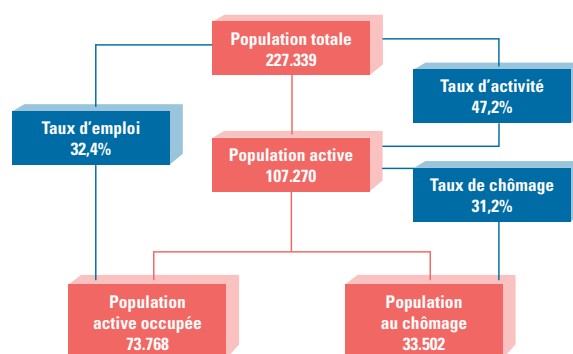


Source : SPF Economie - DG Statistique - Enquête sur les Forces du Travail.

Les taux d'activité, d'emploi et de chômage varient aussi sensiblement en fonction du sexe, de l'âge ou encore du niveau de formation du travailleur. La situation des jeunes Wallons est particulièrement alarmante. Ainsi, en 2015, toutes qualifications confondues, 31,2% des 107.270 jeunes de 20 à 24 ans qui se présentent sur le marché du travail sont au chômage (au sens du BIT). Ce taux de chômage monte à 51,1% pour les peu qualifiés⁽²⁾ de cette tranche d'âge.

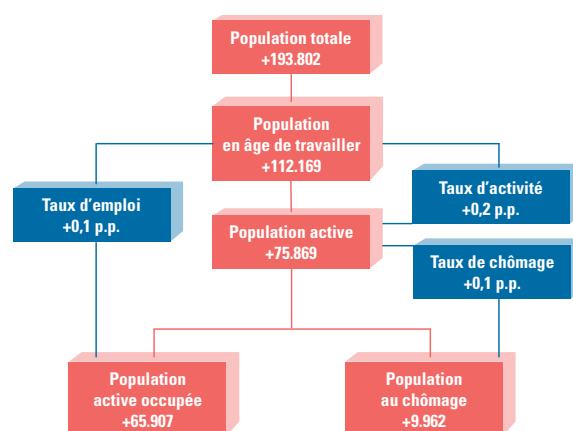
La comparaison de la population wallonne en âge de travailler à 10 ans d'écart montre que les taux actuels d'activité, d'emploi et de chômage sont quasiment identiques à ceux de 2005. Les différentes catégories de population (en âge de travailler, active totale, active occupée, au chômage) ont en effet progressé dans des proportions semblables (entre +5% et +6%).

STRUCTURE DE LA POPULATION DE 20 À 24 ANS EN 2015



Source : SPF Economie - DG Statistique - Enquête sur les Forces du Travail.

EVOLUTION 2005-2015



Source : SPF Economie - DG Statistique - Enquête sur les Forces du Travail.

La stratégie européenne à l'horizon 2020

Dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, quelques grands objectifs ont été fixés pour l'ensemble de l'Union européenne. Il a notamment été décidé que 75% de la population européenne âgée de 20 à 64 ans devraient avoir un emploi.

Pour refléter les différentes situations des Etats membres, ces objectifs généraux sont transposés en objectifs nationaux dans chaque pays. Ainsi, la Belgique vise un taux d'emploi global de 73,2% pour cette tranche d'âge de 20 à 64 ans. Des sous-objectifs ont également été déterminés, par exemple concernant le taux d'emploi des femmes ou celui des travailleurs âgés. En dépit de la situation économique difficile, la Belgique a confirmé ses objectifs dans ses programmes nationaux de réforme successifs.

Selon les prévisions macroéconomiques⁽³⁾ au niveau belge, le taux d'emploi des 20 à 64 ans augmenterait progressivement pour atteindre 69,5% en 2020, restant nettement sous l'objectif fixé. Au niveau wallon, les résultats ne progressent guère et la déclinaison belge des objectifs européens paraît hors d'atteinte.

L'emploi

L'emploi intérieur

L'emploi intérieur comprend tous les emplois exercés sur le territoire de la Wallonie, qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Wallonie ou non. D'après les données provisoires publiées par l'Institut des Comptes nationaux, l'emploi intérieur en Wallonie compte 1.216.849 personnes en 2014, dont 18,1% de travailleurs indépendants. Près de la moitié de ces travailleurs sont occupés dans un des cinq secteurs d'activités suivants : la santé et l'action sociale (172.452 personnes ou 14,2% du total), le commerce (156.467 personnes ou 12,8%), l'administration publique (130.587 personnes ou 10,7%), l'industrie manufacturière (129.482 personnes ou 10,6%) ou l'enseignement (120.043 personnes ou 9,9%).

L'emploi intérieur wallon est stable entre 2013 et 2014 (+964 unités, soit +0,1%). Les pertes d'emplois constatées dans des secteurs comme l'industrie manufacturière (-4.572 unités, soit -3,4%), la construction (-2.361 unités, soit -2,8%) ou le transport (-1.693 unités, soit -2,7%) sont compensées par l'augmentation du nombre de travailleurs notamment dans les activités de services administratifs et de soutien (+4.296 unités, soit +4,8%), la santé et l'action sociale (+2.404 unités, soit +1,4%) et l'enseignement (+1.988 unités, soit +1,7%).

En 2014, l'emploi intérieur en Flandre s'élève à 2.639.520 unités et affiche une faible croissance à un an d'écart (+2.459 unités, soit +0,5%). La région bruxelloise, avec un emploi intérieur de 690.393 unités, présente aussi une légère évolution positive (+2.459 unités, soit +0,3%).

L'emploi salarié résident

L'emploi salarié résident comprend tous les emplois exercés par des travailleurs salariés déclarés à l'ONSS et résidant en région wallonne, qu'ils travaillent en Wallonie ou dans une autre région du pays. Selon les estimations rapides de l'ONSS, au 31 décembre 2015, 958.600 Wallons occupent un emploi salarié, ce qui constitue une petite augmentation à un an d'écart (+0,6%). Le volume de travail correspondant en équivalents temps plein s'élève à 791.800 ETP et affiche une même tendance favorable (+1,1%).

L'évolution en région bruxelloise est similaire avec 275.100 salariés résidents, en croissance de 1,2% à un an d'écart. Comptant 2.117.000 emplois, l'emploi salarié résident flamand progresse aussi légèrement (+0,7% à un an d'écart).

L'emploi indépendant

Selon les données de l'INASTI, au 31 décembre 2014, la Wallonie compte 265.479 travailleurs indépendants (hors aidants), à titre principal pour une majorité (64,6%), à titre complémentaire (25,4%) ou actifs après l'âge de la pension (10,0%). On compte également 17.170 travailleurs aidants affiliés à l'INASTI.

TAUX D'EMPLOI WALLON AU REGARD DES OBJECTIFS EUROPÉENS

	Déclinaison belge de l'objectif UE 2020	UE-28 2015	Belgique 2015	Wallonie 2015	Wallonie 2005
Taux d'emploi (20-64 ans)	73,2%	70,1%	67,2%	61,5%	61,6%
Taux d'emploi des femmes (20-64 ans)	69,1%	64,3%	63,0%	57,2%	53,2%
Taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans)	50,0%	53,3%	44,0%	40,8%	33,2%

Source : Eurostat – DGSIE – Enquête sur les Forces de Travail.

L'emploi indépendant poursuit son évolution positive en 2014 (+3.767 unités, soit +1,4%). Cette croissance est d'abord portée par les actifs après l'âge de la pension (+1.658 unités, soit +6,6%), mais aussi par les indépendants à titre principal (+1.234 unités, soit +0,7%) et par les indépendants à titre complémentaire (+875 unités, soit +1,3%).

La tendance est également favorable dans les autres régions du pays. La Flandre compte 580.138 travailleurs indépendants (hors aidants), affichant une croissance annuelle de 1,8%. La progression est plus sensible à Bruxelles, qui, avec 93.258 indépendants, progresse de 2,9% à un an d'écart.

Le travail intérimaire

Comme 2014, l'année 2015 apparaît particulièrement positive pour le secteur du travail intérimaire. Quel que soit le trimestre, le nombre d'heures d'intérim prestées en Wallonie affiche des taux de progression élevés à un an d'écart. Ainsi, au 4^{ème} trimestre 2015, la croissance sur base annuelle est de 10,4%, soutenue à la fois par le segment des ouvriers (+10,9%) et par celui des employés (+9,5%). Les autres régions du pays affichent une tendance encore plus favorable (+11,1% en Flandre et +15,8% à Bruxelles).

Les offres d'emploi

En 2015, le FOREM a géré 116.576 opportunités d'emploi, dont 50.254 offres, soit 43,1%, concernent le circuit de travail plus «ordinaire» (hors intérim et aides publiques). L'Office wallon a également diffusé 87.245 offres émanant d'autres services publics régionaux de l'emploi ou de partenaires.

Par rapport à 2014, on constate une hausse de 6,9% du nombre d'offres gérées par le service public régional, reflétant cependant des évolutions différentes selon le circuit de travail, à savoir +14,2% pour les postes de travail

intérimaire, +12,4% pour les postes bénéficiant d'aides publiques, mais -1% pour les offres du circuit «ordinaire».

Les faillites et licenciements collectifs

2.995 faillites d'entreprises (dont 1.302 avec personnel) dont le siège social est installé en Wallonie ont été prononcées en 2015. La situation s'améliore sur base annuelle (-8,9%). C'est le cas également en région flamande (-6,4%) et, dans une moindre mesure, en région bruxelloise (-1,4%).

En 2015, 8.861 travailleurs ont perdu leur emploi suite à une faillite avec personnel d'une entreprise wallonne, contre 8.911 en 2014 (soit -0,6%). La tendance est plus favorable en Flandre (-11,5%) et davantage encore en région bruxelloise (-26,1%), qui avait connu une année 2014 particulièrement difficile.

Outre les faillites, on compte de nombreuses fermetures, restructurations ou délocalisations d'entreprises entraînant des pertes d'emplois. Dans certains cas, l'entreprise qui licencie une partie ou la totalité de son personnel s'inscrit dans les conditions bien définies du «licenciement collectif»⁽⁴⁾. Ces licenciements ne reflètent évidemment qu'une partie des pertes d'emploi, à côté de pertes d'emplois à la suite de faillites ou de restructurations de moindre ampleur et/ou touchant des entreprises de moins de 20 travailleurs, de la non reconduction de contrats de travail à durée déterminée,...

En 2015, le nombre de travailleurs d'entreprises basées en Wallonie concernés par une intention de procéder à un licenciement collectif atteint 998 unités, en très forte baisse sur base annuelle (-56,6%).

Les autres régions affichent aussi des évolutions remarquables (-26,1% en Flandre et -67,7% à Bruxelles).

CHÔMEURS INDEMNISÉS WALLONS EN 2015

	Unités physiques	Taux de croissance
Chômeurs indemnisés – total	219.816	-12,5%
Chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi inoccupés :	174.058	-12,5%
Chômeurs après un emploi à temps plein	129.394	-3,5%
Ayants droit à des allocations d'insertion	35.331	-36,5%
Travailleurs à temps partiel volontaire sans dispense de l'IDE*	7.078	-2,4%
Chômeurs avec complément d'entreprise sans dispense de l'IDE	2.255	+19,6%
Chômeurs indemnisés non demandeurs d'emploi :	45.758	-12,8%
Chômeurs avec complément d'entreprise avec dispense de l'IDE	24.241	-7,1%
Chômeurs âgés	18.872	-12,1%
Travailleurs à temps partiel volontaire avec dispense de l'IDE	2.092	-8,9%
Chômeurs dispensés pour difficultés sociales et familiales	553	-78,7%

* IDE : Inscription comme demandeur d'emploi.

Source : ONEM.

Le chômage et la demande d'emploi

Les chômeurs indemnisés par l'ONEM⁽⁵⁾

En 2015, la Wallonie compte en moyenne par mois 174.058 chômeurs indemnisés par l'ONEM qui sont demandeurs d'emploi inoccupés, dont 129.394 bénéficiaires d'allocations après un emploi à temps plein et 35.331 ayants droit à des allocations d'insertion sur base des études. Parmi ces chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi, on trouve aussi certains travailleurs à temps partiel volontaire (7.078 unités) ou certains chômeurs avec complément d'entreprise⁽⁶⁾ (2.255 unités), qui ne sont pas dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi.

D'autres types de chômeurs sont indemnisés par l'ONEM tout en étant dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi ; ils représentent environ 20 % de l'ensemble des chômeurs indemnisés. Il s'agit de 24.241 chômeurs avec complément d'entreprise, 18.872 chômeurs âgés, 2.092 travailleurs à temps partiel volontaire et 553 chômeurs dispensés pour difficultés sociales et familiales.

Globalement, le nombre de chômeurs wallons indemnisés par l'ONEM (inscrits comme demandeurs d'emploi ou dispensés) régresse de 31.519 unités, soit 12,5% entre 2014 et 2015. Près des deux tiers de ce mouvement est imputable à la diminution du nombre d'allocataires d'insertion (-20.284 unités, soit -36,5%).

Sans minimiser les sorties résultant notamment de l'obtention d'un emploi, on relève que cette évolution du volume des ayants droit à des allocations à l'issue des études est inévitablement liée aux modifications intervenues dans la réglementation sur le chômage. En effet, à partir de 2015, la limitation de la durée du bénéfice des allocations d'insertion⁽⁷⁾ augmente le nombre de sorties (personnes arrivées en fin de droit), alors que le nombre d'entrées est probablement réduit par le renforcement des conditions d'accès à ce régime, comme la diminution de l'âge limite pour une première demande (de 30 à 25 ans) ou la condition de diplôme

pour les jeunes demandeurs de moins de 21 ans⁽⁸⁾, même si, selon l'ONEM⁽⁹⁾, l'effet de ces deux mesures semble encore très limité.

En moyenne, en 2015, la région flamande compte 269.558 chômeurs indemnisés (-7,2% à un an d'écart). Parmi ceux-ci, 171.700 sont demandeurs d'emploi (-4,3%), dont 143.002 bénéficiaires d'allocations après un emploi à temps plein (-1,8%) et 15.212 ayants droit à des allocations d'insertion (-28,1%). Environ 36% des chômeurs indemnisés flamands (97.858 unités, -11,7% à un an d'écart) sont donc dispensés de l'inscription comme demandeurs d'emploi; il s'agit principalement de chômeurs âgés (23.981 unités, -20,8%) ou avec complément d'entreprise (69.221 unités, -5,3%).

En région bruxelloise, parmi les 81.524 chômeurs indemnisés (-11,1% à un an d'écart), on dénombre 71.672 demandeurs d'emploi (-10,7%), dont 58.781 bénéficiaires d'allocations après un emploi à temps plein (-3,8%) et 7.945 ayants droit à des allocations d'insertion (-43,8%).

Les autres bénéficiaires d'allocations de l'ONEM

Les chômeurs indemnisés ne sont pas le seul public à percevoir des allocations de l'ONEM; de nombreuses autres catégories de personnes bénéficient aussi d'un soutien de l'Office. Ainsi, en 2015, ce sont au total 403.333 Wallons en moyenne qui ont eu droit, chaque mois, à des allocations diverses payées par l'ONEM, pour un budget global de 3.246 millions €.

A côté des chômeurs indemnisés décrits ci-dessus, qui constituent plus de la moitié des bénéficiaires (54,5%), près de 115.000 travailleurs sont «soutenus par l'ONEM». Il s'agit principalement de chômeurs temporaires, c'est-à-dire de travailleurs dont le contrat est temporairement suspendu (41.737 personnes), de chômeurs de longue durée bénéficiant d'une mesure d'activation comme par exemple le dispositif Activa ou le programme de transition professionnelle (26.519 personnes), de chômeurs dispensés pour suivre des études ou une formation (21.000 personnes) ou encore de

AUTRES BÉNÉFICIAIRES D'UN SOUTIEN DE L'ONEM EN 2015

	Unités physiques	Taux de croissance
Travailleurs soutenus par l'ONEM, dont :	114.479	-4,3%
Chômeurs temporaires	41.737	-6,0%
Mesures d'activation - chômeurs de longue durée (ex. Activa, PTP, etc.)	26.519	+4,0%
Mesures d'activation - reprise des études ou d'une formation	21.000	-2,0%
Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits	18.269	-12,5%
Travailleurs qui aménagent leur temps de travail, dont :	66.903	+1,3%
Réduction des prestations par le biais du crédit-temps	31.058	+3,5%
Réduction des prestations par le biais de l'interruption de carrière	17.325	-1,1%
Congés thématiques (congé parental, soins palliatifs, etc.)	16.158	+2,0%
Autres (prime de crise, bonus de stage, etc.)	2.135	+9,0%

Source : ONEM.

travailleurs à temps partiel avec maintien des droits et allocation de garantie de revenus (18.269 personnes).

En outre, 66.903 travailleurs bénéficient d'un soutien de l'Office dans le cadre d'un aménagement de leur temps de travail, consistant le plus souvent en une réduction de prestations par le biais, soit du crédit-temps dans le secteur privé (31.058 personnes), soit de l'interruption de carrière dans le secteur public (17.325 personnes) ou en congé thématique (16.158 personnes), notamment le congé parental.

Enfin, d'autres types d'allocations font l'objet de paiements de la part de l'ONEM (2.135 paiements en moyenne par mois), par exemple la prime de crise octroyée sous certaines conditions à des travailleurs licenciés.

En termes d'évolution des autres bénéficiaires d'un soutien de l'ONEM, on relève positivement la poursuite de la baisse du chômage temporaire (-6,0%), revenu à un niveau proche du niveau plancher de 2007 (avant la crise) et même inférieur en nombre de jours. On note aussi la diminution du nombre de travailleurs à temps partiel bénéficiant d'une allocation de garantie de revenu, en partie sous l'effet de conditions d'octroi plus strictes.

En région flamande, le nombre moyen mensuel de « travailleurs soutenus par l'ONEM » en 2015 est de 157.248 (-6,8% à un an d'écart), alors que 207.887 travailleurs (+5,4%) aménagent leur temps de travail. A Bruxelles, on compte 22.027 «travailleurs soutenus par l'ONEM» (-3,1%) et 13.522 travailleurs aménageant leur temps de travail avec le soutien de l'Office (+0,7%).

La demande d'emploi

En 2015, la Wallonie (en ce compris la Communauté germanophone) compte en moyenne 242.387 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), dont 239.575 inscrits au FOREM et 2.812 inscrits à l'ADG⁽¹⁰⁾, en recul à un an d'écart (-4,6%). Cette

diminution résulte toutefois de mouvements contraires selon la catégorie de demandeurs d'emploi. Ainsi, alors que le nombre global de DEI demandeurs d'allocations ou en stage d'insertion régresse sur base annuelle (-8,9%), les catégories de DEI inscrits obligatoirement et librement affichent une augmentation (resp. +12,4% et 5,5%).

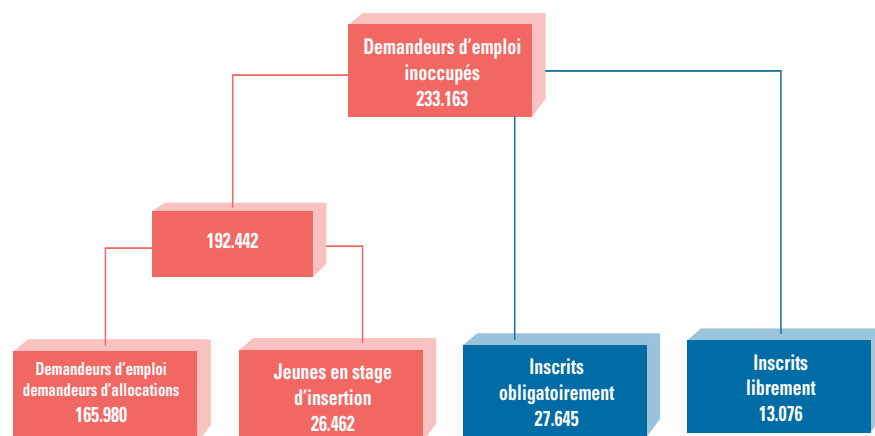
Ces variations, notamment sous l'effet des différentes modifications de la réglementation sur le chômage, conduisent à une évolution de la structure de la demande d'emploi. En 2015, les DEI demandeurs d'allocations ou en stage d'insertion représentent 82,2% de la demande d'emploi inoccupée (contre 86% en 2014), tandis que la part des personnes inscrites obligatoirement est de 12,4% (contre 9,6%) et celle des inscrits libres 5,5% (contre 4,4%).

Pour ce qui concerne les autres régions du pays, on compte, tous statuts confondus, 103.212 DEI bruxellois (-6,5% à un an d'écart) et 232.927 DEI flamands (-0,2%).

Fin décembre 2015, la Wallonie de langue française compte 165.980 demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations (DEDA) bénéficiaires d'allocations de chômage ou d'allocations d'insertion et 26.462 jeunes en stage d'insertion à la sortie des études (demandeurs d'emploi non indemnisés).

Le faible niveau de qualification de la demande d'emploi et l'ampleur du chômage de longue durée restent très problématiques en Wallonie. Ainsi, parmi les demandeurs d'emploi inoccupés demandeurs d'allocations, près de la moitié n'a atteint au maximum que le niveau de l'enseignement secondaire de deuxième degré et 45% sont inoccupés depuis au moins deux ans, dont près de la moitié depuis 5 ans ou plus.

DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS EN WALLONIE (HORS COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE) - FIN DÉCEMBRE 2015



Source : FOREM, fin décembre 2015.

Les 26.462 jeunes en stage d'insertion ont pour la grande majorité moins de 25 ans et une durée d'inoccupation inférieure à un an. Bien que leur niveau d'études soit globalement supérieur au niveau général de la demande d'emploi, près de trois jeunes en stage d'insertion sur dix n'ont pas atteint le niveau de l'enseignement secondaire de troisième degré.

Au-delà de ces deux catégories principales, 27.645 demandeurs d'emploi sont inscrits obligatoirement (ex. personnes exclues temporairement du bénéfice des allocations de chômage ou demandeurs d'emploi à charge du CPAS) et 13.076 inscrits librement.

L'éducation et la formation

Depuis une vingtaine d'années, les autorités publiques et les interlocuteurs sociaux se sont progressivement accordés aux différents niveaux de pouvoir (européen, fédéral, régional) pour reconnaître à l'éducation et à la formation une influence fondamentale tant sur la compétitivité, l'innovation, l'attractivité et la croissance d'une région que sur l'insertion, le positionnement et la mobilité des individus sur le marché du travail. En conséquence, les autorités publiques et les interlocuteurs sociaux, principalement aux niveaux européen et fédéral, se sont fixés des objectifs dans ces domaines.

En Wallonie, l'élévation du niveau d'instruction au fil des générations est manifeste : si en 1996, près d'un jeune adulte (25-29 ans) sur trois (32,4%) n'avait pas terminé l'enseignement secondaire, en 2015, cette proportion est d'à peine plus d'une personne sur cinq (21,3%) pour la même catégorie d'âge. Ces progrès évidents sont néanmoins insuffisants au regard notamment des objectifs européens en la matière.

Dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, l'Union européenne avait établi pour objectif qu'à l'horizon 2010, la proportion de jeunes de moins de 22 ans diplômés de l'enseignement secondaire supérieur atteigne au moins 85%. En Wallonie, en 2015, 79% des Wallons de 20 à 24 ans détenaient au minimum un diplôme correspondant à ce niveau d'enseignement.

Dans le cadre de la Stratégie UE 2020, l'Union européenne a fixé un objectif visant à limiter à 10% (9,5% pour la Belgique) le taux d'abandon scolaire précoce (jeunes entre 18 et 24 ans qui ont quitté l'école sans avoir obtenu de diplôme de fin d'enseignement secondaire et ne poursuivent plus d'études ou de formation). En dépit d'une amélioration sensible depuis le début des années 2000 (16% en 2002), la Wallonie peine à atteindre cet objectif, affichant un taux de «décrochage scolaire» de 13,1% en 2015. Par ailleurs, 19,2% des Wallons entre 18-24 ans ne suivent ni enseignement, ni formation et n'ont pas d'emploi. Ils constituent la catégorie des NEETS (de l'anglais «Not in Employment, Education or Training»). Ces jeunes sont donc chômeurs ou inactifs. Parmi ceux-ci, la moitié environ n'a pas de diplôme du secondaire supérieur.

L'impact de ces faibles performances sur l'insertion socio-professionnelle est évident : en 2015, selon l'enquête sur les Forces de Travail, parmi les personnes de 25 à 64 ans en emploi en Wallonie, 17,9% avaient au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, 39,1% un diplôme du secondaire supérieur et 43,1% un diplôme de l'enseignement supérieur ou universitaire. En 2015 toujours, 37,1% des Wallons de 25 à 64 ans au chômage et 49,9% des inactifs ne détenaient au maximum qu'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.

L'élévation globale du niveau d'instruction s'est cependant aussi traduite par une augmentation importante de la part des diplômés de l'enseignement supérieur en Wallonie, part qui, pour la catégorie des 30-34 ans, est passée de 28% en 1996 à 39,1% en 2015. La Wallonie s'approche donc de l'objectif européen de 40% à l'horizon 2020 fixé dans ce domaine (objectif de 47% pour la déclinaison belge). Cette évolution positive masque cependant un déficit assez marqué de nouveaux diplômés dans les domaines des sciences appliquées. On relèvera que dans cette tranche d'âge, en Wallonie, les femmes sont, en 2015, davantage diplômées de l'enseignement supérieur (45,9%) que les hommes (33,2%).

Au niveau européen, dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, puis de la Stratégie UE 2020, l'Union européenne a également fixé des objectifs visant à accroître la participation à l'éducation et la formation tout au long de la vie : initialement fixé à 12,5%, cet objectif a été porté à 15% à l'horizon 2020. En Wallonie, en 2015, seulement 5,2% des adultes de 25 à 64 ans (travailleurs, demandeurs d'emploi, inactifs) ont participé à des cours ou à une action de formation continue formelle au cours des quatre semaines précédant l'Enquête sur les Forces de Travail.

La stabilité (5,1% en 2006) et la faiblesse de ce taux conduisent à s'interroger sur la pertinence de cet indicateur ou sur l'efficacité des politiques de formation développées.

Au niveau belge, dans le domaine de la formation, les interlocuteurs sociaux fédéraux se sont progressivement accordés, dans le cadre des Accords interprofessionnels successifs et du Pacte de solidarité entre les générations, sur trois objectifs principaux :

- augmenter l'investissement financier des entreprises dans la formation pour l'amener au niveau des pays voisins, soit un objectif de 1,9% de la masse salariale globale;
- accroître le taux de participation des travailleurs à la formation pour le porter à 50%;
- réserver une part des ressources allouées à la formation à certains groupes à risque, plus vulnérables sur le marché du travail (0,10%).

La réalisation de ces objectifs est évaluée annuellement par le Conseil central de l'Economie (CCE) sur base des bilans sociaux.

L'impact de la crise sur les investissements des entreprises dans la formation continue formelle s'est fait sentir dès 2009, l'indicateur financier passant de 1,15% de la masse salariale en 2008 à 1,06% en 2009, puis 1,02% en 2010, soit un des niveaux les plus bas jamais atteints. En 2013, dernière année pour laquelle on dispose de données consolidées, les investissements financiers des entreprises dans la formation formelle, calculés sur base des bilans sociaux, se sont stabilisés à 1,08%. L'indicateur global reprenant les efforts financiers des entreprises, tant pour la formation formelle qu'informelle (0,44%) et initiale (0,09%) se situait quant à lui à 1,62% en 2013.

Cependant, l'enquête européenne Continuing Vocational Training Survey (CVTS), qui réalise tous les cinq ans l'inventaire des efforts de formation des entreprises occupant au moins 10 salariés évaluait, en 2010, à 2,4% l'effort financier des entreprises en matière de dépenses de formation formelle⁽¹¹⁾. Selon cette même enquête, en 2010, 78% de ces entreprises belges organisaient des formations pour leur personnel et 52% des travailleurs avaient participé à des formations.

Cet écart considérable dans l'évaluation des investissements financiers des entreprises dans la formation a relancé le débat sur la mesure des efforts de formation. En 2013, le Gouvernement fédéral a chargé le Groupe d'experts «Compétitivité et emploi» de remettre un avis sur l'objectivation des efforts de formation des entreprises au regard de la norme de 1,9%.

Le Groupe d'experts a constaté que les résultats issus d'une part des bilans sociaux et d'autre part de l'enquête CVTS 2010 pouvaient en grande partie être réconciliés en apportant aux données du bilan social une série de corrections destinées à faire converger les méthodologies; alignement sur le champ d'application de CVTS (entreprises d'au moins 10 travailleurs, exclusion de certains secteurs,...), correction systématique de certaines composantes des coûts de formation telles que les rémunérations du personnel en formation ou les cotisations en matière de formation,... Compte tenu de ces corrections, les résultats issus des bilans sociaux pour 2011 s'élèvent à 1,42% de la masse salariale pour la formation formelle et 0,72% pour la formation informelle. En y ajoutant les dépenses de formation initiale, l'effort financier global s'élève à 2,21% pour l'ensemble des entreprises et à 2,4% pour celles couvertes par le champ d'application de l'enquête CVTS.

Le Groupe d'experts conclut à l'incapacité de déterminer si les dépenses de formation atteignent ou non 1,9% de la masse salariale des entreprises du secteur privé en raison de l'imprécision du cadre légal actuel concernant la définition des types de formation, des publics visés et de la population d'entreprises retenus pour la mesure des efforts de formation.

Le rapport technique 2013 du Conseil central de l'Economie mentionne donc les données issues tant des bilans sociaux

que de l'enquête CVTS en précisant que «*vu la grande divergence des chiffres concernant les efforts de formation, les interlocuteurs sociaux se sont mis d'accord pour élaborer une nouvelle méthodologie pour le monitoring des efforts de formation des entreprises*».

Un indicateur financier ne donne cependant qu'un aperçu très partiel du développement des efforts de formation. En une dizaine d'années, le taux de participation calculé sur base des bilans sociaux, est ainsi passé de 30,4% en 1999 à 43,9% en 2013⁽¹²⁾, un score en progression sensible mais encore éloigné de l'objectif de 50% fixé par les interlocuteurs sociaux. Simultanément, on a assisté à une diminution importante de la durée annuelle moyenne de formation formelle par travailleur, passée de 35 heures en 1999 à 27,3 heures en 2013. Le coût net par heure de formation formelle est estimé à 53,8 €. La dépense moyenne annuelle par travailleur formé s'élevait en 2013 à 1.387 € pour la formation professionnelle formelle et à 1.023 € pour la formation informelle. Quant aux dépenses liées à la formation, elles se chiffraient à 1,78% contre 1,82 % un an plus tôt. Les budgets consacrés à la formation formelle et informelle ont augmenté mais moins rapidement que les frais de personnel.

Par comparaison, l'enquête CVTS 2010 affiche quant à elle un taux de participation à la formation de 51,8% au niveau belge et de 43,5% en Wallonie, en progression sensible depuis 2005 (respectivement 39,9% et 36,2%). En Wallonie en 2010, le coût des formations est estimé à 1,7% du coût total de la main-d'œuvre, le coût total des formations par salarié à 772 €, le coût total par participant à 1.776 € et le coût horaire global à 59,5 €.

Au-delà de ces moyennes, on observe de grandes variations dans les taux de participation à la formation et les investissements financiers des entreprises selon leur taille et leur secteur d'activités. Le rapport du Groupe d'experts relève ainsi que «*quelle que soit la source statistique utilisée, l'analyse montre que les entreprises de plus de 250 travailleurs réalisent l'essentiel de l'effort de formation, et cela, quelles que soient les branches d'activités étudiées*». À titre d'exemple, au niveau belge, le taux de participation variait en 2010 de 36% dans les entreprises de 10 à 49 travailleurs à 61,5% dans les entreprises de plus de 250 travailleurs, l'investissement financier des entreprises variait quant à lui de 1,2% dans le secteur de la construction à 4,5% dans le secteur de l'énergie et l'eau et le coût total des formations par participant allait de 736€ dans l'Horeca à 2.885€ dans le secteur des activités financières. Le Groupe d'experts recommande donc d'éviter de fixer un objectif identique au niveau individuel ou au niveau de groupes d'entreprises constitués en fonction de la taille ou de la branche d'activités, dans la mesure où les efforts de formation sont fortement dépendants de ces deux variables.

L'analyse des bilans sociaux par la BNB nuance cependant l'impact déterminant de la taille de l'entreprise sur le développement de politiques de formation. La proportion

d'entreprises formatrices est certes plus faible dans les petites entités, mais les indicateurs de formation calculés pour les seules entreprises formatrices n'y sont pas systématiquement plus faibles que dans les plus grandes entreprises, qu'il s'agisse du taux de participation ou de la durée moyenne de formation par bénéficiaire. Seules les dépenses par heure sont en moyenne plus élevées dans les grandes firmes. On relèvera aussi que les micro entreprises sont plus impliquées dans la formation initiale : elles sont proportionnellement plus nombreuses à dégager des places d'apprentissage et de stage sur le lieu du travail.

Au niveau individuel, ce sont principalement les variables «âge» et «niveau de qualification» qui continuent à influencer l'accès à la formation, les personnes les plus jeunes et les plus diplômées participant davantage à la formation continue. Au cours des dernières années, on observe en outre la réapparition de différences en termes de genre, qui s'étaient pourtant estompées au début des années 2000 : selon l'enquête CVTS, en Wallonie en 2010, le taux de participation à la formation des hommes s'élevait à 46,7% pour 37,1% chez les femmes.

En conclusion, on signalera que suite tant aux incertitudes et divergences dans l'évaluation des efforts de formation qu'à un arrêt de la Cour Constitutionnelle d'octobre 2014⁽¹³⁾, il a été décidé au niveau fédéral d'appliquer un standstill des efforts de formation en 2015-2016. L'obligation pour les secteurs de conclure des CCT prévoyant des efforts de formation complémentaires annuels (+0,1% d'effort financier/an ou + 5% de taux de participation) et de prévoir au minimum l'équivalent d'une journée de formation par travailleur et par an est suspendue. Ce standstill s'applique aussi au mécanisme de sanction⁽¹⁴⁾ qui devait s'appliquer si toutes les entreprises belges ne consacraient pas ensemble 1,9% de la masse salariale à la formation.

⁽¹⁾ En application de la définition internationale adoptée par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur («actif inoccupé») est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui, au cours de la période de référence, répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, disponible pour travailler et à la recherche active d'un emploi.

⁽²⁾ ISCED 1997 ou 2011, Niveau 0, 1 et 2, c'est-à-dire titulaire d'un certificat de l'enseignement secondaire inférieur maximum.

⁽³⁾ Cf. Programme national de Réforme 2016 (avril 2016), sur base des Perspectives économiques 2016-2021 (Bureau fédéral du Plan et Institut des Comptes nationaux – version de mars 2016).

⁽⁴⁾ Est considéré comme «licenciement collectif» tout licenciement, pour un ou plusieurs motifs non inhérents à la personne des travailleurs, qui affecte, au cours d'une période de 60 jours, au moins un certain nombre de travailleurs déterminé en fonction de la taille de l'entreprise. On rappellera que le nombre d'intentions de licenciements collectifs diffère du nombre de licenciements collectifs confirmés et que le nombre de pertes d'emplois envisagées diffère du nombre de travailleurs effectivement concernés par une notification de licenciement.

⁽⁵⁾ Les données administratives de l'ONEM sont basées sur le nombre d'unités physiques. Pour l'année 2015, le nombre d'unités physiques est la moyenne des 12 mois de l'année. Par nombre d'unités physiques dans un mois déterminé, on entend le nombre de paiements effectués pendant ce mois (mois d'introduction). Lors d'un mois d'introduction, plusieurs paiements peuvent être effectués pour une seule personne. En effet, un paiement peut concerner un mois dans le passé. Le mois auquel un paiement a trait, est appelé mois de référence. Les statistiques de paiements de l'ONEM sont basées sur le mois d'introduction, et non sur le mois de référence. La notion d'« unités physiques » ne fait donc pas strictement référence au nombre de personnes payées.

⁽⁶⁾ Il s'agit de travailleurs âgés (du secteur privé) bénéficiant d'une «pension conventionnelle» sur base d'une reconnaissance de l'employeur comme étant en restructuration ou en difficultés et suite à un licenciement collectif. Il ne s'agit pas d'une pension anticipée, mais bien d'une allocation de chômage et d'une indemnité complémentaire à charge de l'employeur (ou d'un Fonds agissant à sa place). Pour les licenciements collectifs annoncés avant le 30.03.2006, le chômeur était dispensé de l'inscription comme demandeur d'emploi. Cela n'est plus le cas après cette date.

⁽⁷⁾ Limitation à 3 ans maximum, ou à 3 ans à partir de l'âge de 30 ans selon la situation familiale.

⁽⁸⁾ Application au 1^{er} septembre 2015.

⁽⁹⁾ Rapport annuel de l'ONEM, 2015.

⁽¹⁰⁾ Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft.

⁽¹¹⁾ Les résultats de l'enquête CVTS 2015 seront prochainement disponibles.

⁽¹²⁾ Dernière année disponible.

⁽¹³⁾ La Cour constitutionnelle a jugé cette sanction discriminatoire parce qu'un employeur qui fournit des efforts de formation suffisants doit malgré tout payer l'amende s'il appartient à un secteur qui n'a pas conclu de CCT. En réponse à cet arrêt, la loi du 23 avril 2015 concernant la promotion de l'emploi a suspendu l'exécution de l'article 30 de la loi du 23 décembre 2005.

⁽¹⁴⁾ Cotisation patronale complémentaire de 0,05% en faveur des groupes à risque imposée aux entreprises appartenant à un secteur qui n'a pas conclu de CCT sectorielle relative à la formation.



CHAPITRE 3

ENVIRONNEMENT

L'environnement en Wallonie

Les gaz à effet de serre

En 2014, les émissions de gaz à effet de serre de la Wallonie s'élevaient à 35.449 ktonnes équivalent CO₂, soit une diminution de 36,6% depuis 1990. Elles représentent 32% des émissions belges.

Le principal gaz à effet de serre est le CO₂ avec 81,4% des émissions totales ; il est émis par tous les secteurs lors des procédés de combustion. Le N₂O (7,7% des émissions totales) et le CH₄ (8,4% des émissions totales) proviennent quant à eux principalement du secteur agricole.

En 2014, l'industrie et les transports sont les deux premiers secteurs émetteurs de gaz à effet de serre avec respectivement 31,2% et 24,4% des émissions régionales. Si l'on se focalise sur l'évolution des émissions sectorielles, on constate que les émissions sont en baisse dans l'ensemble des secteurs à l'exception de celui du transport⁽¹⁾.

Les plus fortes réductions sont constatées dans le secteur industriel.

Outre les conditions météorologiques qui impactent les émissions du secteur résidentiel et du tertiaire, l'Agence wallonne de l'Air et du Climat pointe les évolutions suivantes au cours de ces dix dernières années : la crise économique qui a conduit à un ralentissement de l'économie et donc des activités industrielles, le ralentissement puis la fermeture de la phase à chaud de l'industrie sidérurgique, les améliorations de procédés dans certains secteurs (par ex. : production d'acide nitrique) et le ralentissement des centrales électriques.

La Wallonie a largement dépassé l'objectif de -7,5% qui lui avait été fixé dans le cadre du protocole de Kyoto. L'accord de la Conférence de Paris du 12 décembre 2015 prévoit de limiter l'augmentation de la température en dessous de 2 degrés Celsius et même de tendre vers 1,5 degré. Cet accord a été signé par les représentants de 175 Etats membres des Nations Unies le 22 avril dernier et nécessitera la mise en œuvre de nouvelles actions en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les particules

Les particules fines figurent parmi les polluants qui suscitent les plus fortes préoccupations en matière de santé publique. En effet, ces particules présentes tant à l'intérieur des habitations qu'à l'extérieur affectent la santé humaine en pénétrant dans les voies respiratoires et, pour les plus fines, dans la circulation sanguine; ainsi absorbées, elles ont des impacts négatifs sur la fonction pulmonaire et le système cardiovasculaire. Plus que l'exposition aiguë, c'est l'exposition à long terme à la pollution qui provoque les effets les plus dommageables. Ces particules proviennent principalement des activités de combustion : chauffage, moteurs, procédés industriels,...

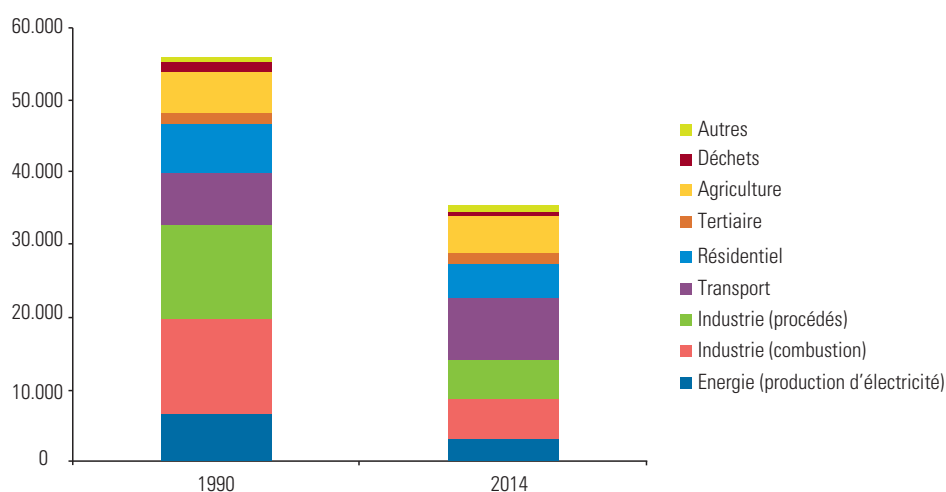
L'arrêté du 15 juillet 2010 du Gouvernement wallon relatif à l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant transposant la Directive 2008/50/CE relative à la qualité de l'air fixe les objectifs de réduction de l'exposition aux particules PM2.5 et aux PM10 aux horizons 2015 et 2020.

En 2014, les émissions wallonnes sont de 19,8 ktonnes (TSP)⁽²⁾, ce qui équivaut à une diminution de plus de 50% en l'espace de 14 ans. On constate des diminutions importantes des émissions issues du secteur de l'énergie (notamment grâce au passage de combustibles solides au gaz naturel) et de l'industrie (grâce aux investissements réalisés en matière de filtrage mais également au ralentissement de l'activité). Par contre, il faut souligner la croissance des émissions du secteur résidentiel pour laquelle un lien peut être fait avec le recours accru à la biomasse en matière de chauffage. Les principaux secteurs émetteurs de particules sont le secteur industriel (41% TSP en 2014), le secteur résidentiel (34% TSP en 2014) et les transports (14% TSP en 2014). Les émissions du secteur industriel ont fortement diminué suite à la crise de 2009. En 2014, le secteur résidentiel est le principal émetteur tant de PM2.5 (61%) que de PM10 (45%).

Les substances acidifiantes⁽³⁾

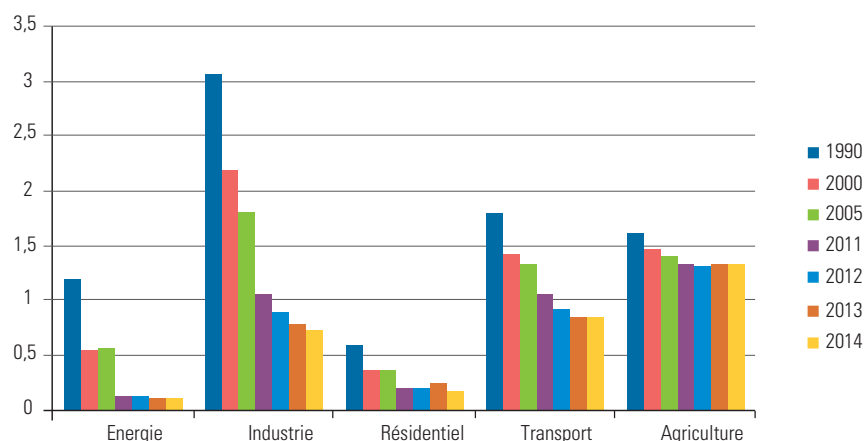
Les principales substances acidifiantes sont le dioxyde de soufre provenant principalement de la combustion du charbon et du mazout de chauffage, les oxydes d'azote émis par les véhicules à moteur ainsi que d'autres processus de combustion et l'ammoniac (NH₃) issu principalement d'activités agricoles. Outre leurs effets acidifiants sur les sols, les forêts et les milieux aquatiques, ces substances contribuent également indirectement à l'effet de serre en participant à la formation de l'ozone troposphérique, ainsi qu'à l'appauvrissement de la couche d'ozone, à la dégradation de la qualité de l'air et à l'eutrophisation.

EMISSIONS SECTORIELLES EN 1990 ET EN 2014 (EN KTONNES EQ. CO₂)



Source : Soumission 15 avril 2016, AWAC - graphique CESW.

EVOLUTION DES ÉMISSIONS SECTORIELLES DES SUBSTANCES ACIDIFIANTES (EN KTONNES EQ. ACIDE)



Source : AWAC, avril 2016.

A l'horizon 2010, des plafonds d'émission sont fixés pour ces substances par la Directive NEC : soit un plafond de 4.313 tonnes équivalent acide pour les substances acidifiantes émises en Wallonie.

Les émissions wallonnes totales en équivalent acide en 2014 étaient inférieures à ce plafond avec 3.231 tonnes équivalent acide. Les principales diminutions ont eu lieu dans le secteur énergétique (notamment grâce à l'utilisation croissante du gaz naturel) et le secteur industriel. Pour la première fois en 2014, les émissions wallonnes tant en dioxyde de soufre, qu'en ammoniac et qu'en oxydes d'azote sont inférieures aux plafonds imposés par la Directive européenne. Dans le cadre du nouveau programme «Un air pur pour l'Europe», la directive NEC sera révisée et de nouveaux objectifs de réduction plus ambitieux seront fixés aux Etats membres pour les horizons 2020 et 2030.

Les déchets ménagers

La politique wallonne de gestion des déchets s'appuie sur la hiérarchie définie par la directive cadre européenne relative aux déchets. Cette hiérarchie impose un ordre de priorité indispensable pour une gestion durable des déchets : la prévention, afin de réduire les sources de déchets, le réemploi, le recyclage, la valorisation et, enfin, l'élimination. Ces principes doivent être appliqués tant aux déchets ménagers qu'aux déchets industriels.

Sur base des déclarations des communes concernant la collecte des déchets ménagers, il apparaît qu'en 2014 le gisement de déchets s'élève 146,9 kilos collectés par habitant (hors déchets collectés via les parcs à conteneurs). Les quantités d'ordures ménagères brutes collectées en Wallonie diminuent régulièrement depuis 2007, atteignant une baisse de pratiquement 30 kg par habitant en 2014, par contre la fraction grossière⁽⁴⁾ reste en augmentation constante depuis plusieurs années.

En ce qui concerne les modes de collecte, les quantités collectées de façon non sélective sont en baisse depuis 2000. Les différentes formes de collectes sélectives sont par contre en croissance (porte-à-porte, parcs à conteneurs et bulles). Suite à la multiplication des initiatives des intercommunales visant à faciliter la valorisation ultérieure des déchets compostables, il faut souligner une forte hausse des déchets organiques collectés en porte-à-porte.

Si l'on se penche sur les parcs à conteneurs (PAC), on constate une augmentation des quantités collectées de plus de 50% depuis 2000, soit 1.010 ktonnes et 282,5 kg/habitant en 2014. Toutefois, depuis 2011, après des hausses annuelles constantes jusqu'en 2009, les quantités collectées via ces infrastructures se sont stabilisées. En 2014, 34% des déchets collectés via les PAC sont des déchets inertes, 24% des déchets verts, 12% des encombrants et 11% du bois.

Les déchets industriels

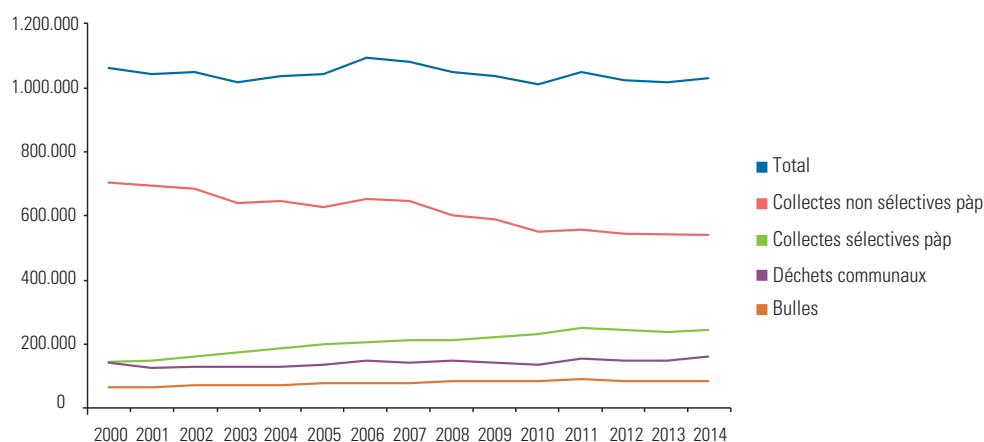
En 2013, les déchets industriels générés par les industries manufacturières et de production d'énergie interrogées dans le cadre de l'enquête intégrée environnement-volet déchets industriels s'élevaient à 3.145 ktonnes⁽⁵⁾.

89% sont valorisés, soit 2.838 ktonnes, dont 59% via une valorisation matière et 41% par une valorisation énergétique. Près de 67% de ces déchets sont valorisés en Wallonie.

260 ktonnes sont éliminés, soit 8% du gisement, dont 66% par une mise en centre d'enfouissement technique (CET), 23% par un traitement physico-chimique. 84% le sont éliminés en Wallonie.

En 2013, quatre secteurs produisent la grande majorité des déchets de l'industrie manufacturière wallonne : l'industrie du bois (27%), l'agro-alimentaire (26%), la métallurgie (22%) et l'industrie du papier et imprimerie (11%).

RÉPARTITION ANNUELLE DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS PAR TYPE DE COLLECTE (HORS PAC) (EN TONNES)



Source : http://java.environnement.wallonie.be/stats_dechets/xsql/8.xsql, graphique CESW.

L'extrapolation des résultats obtenus lors de l'enquête à l'ensemble de l'industrie wallonne donne un gisement global wallon de 4.758 ktonnes estimé en 2013. Les principaux secteurs producteurs sont l'industrie alimentaire (29%), l'industrie du bois (28%) et la métallurgie (21%).

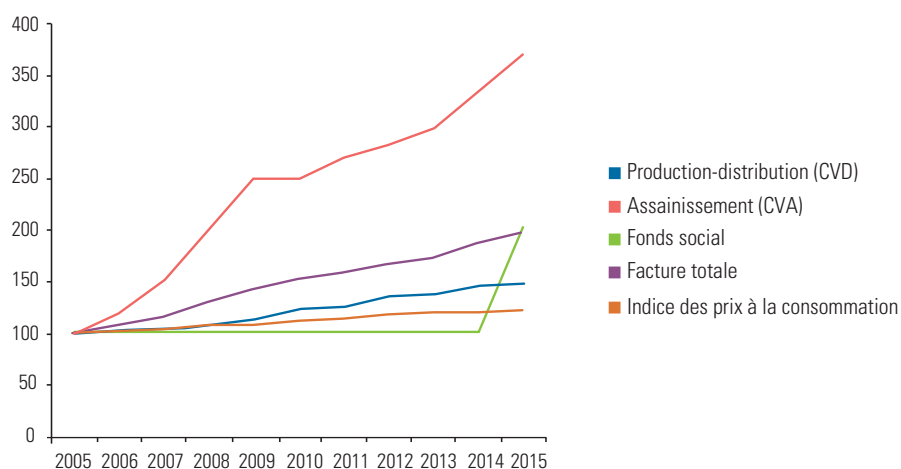
Si l'on se focalise sur l'évolution du gisement de déchets depuis 10 ans, on remarque une tendance à la baisse (-24% entre 2004 et 2013). En effet, même si les quantités de déchets industriels générés ont augmenté en 2010 et 2011 après la chute constatée suite à la crise de 2009, les chiffres de 2012 et 2013 repartent à nouveau à la baisse. Il faut toutefois souligner que les évolutions par secteur sont quant à elles très contrastées.

L'eau

Pour la période 2009-2013, 61% des masses d'eau souterraine sont en bon état selon les critères définis par la Directive-Cadre Eau. Toutefois, cette situation varie selon le district hydrographique considéré : si la totalité des masses d'eau du district du Rhin sont en bon état, ce n'est le cas que pour 67% de celles du district de la Meuse et 40% pour celui de l'Escaut.

En ce qui concerne les eaux de surface, la Directive-Cadre tient compte de l'état écologique des masses d'eau et de leur état chimique⁽⁶⁾. En 2013, 41% des masses d'eau de surface ont un bon état écologique et 79% ont un bon état chimique.

ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU PAR RAPPORT À L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (INDICE 2005=100)



Source : Aquawal, graphique CESW.

Comme pour les eaux souterraines, il faut souligner que ces pourcentages varient selon le district considéré. La totalité des masses d'eau du district de la Seine ont atteint tant le bon état écologique que chimique. Pour le district du Rhin, si l'ensemble des masses d'eau ont atteint le bon état chimique, 44% ont atteint le bon état écologique. Dans le district de la Meuse, 83% des masses d'eau ont atteint le bon état chimique et 51% le bon état écologique. Le district présentant la situation la plus délicate est celui de l'Escaut puisque moins de 8% des masses d'eau ont atteint le bon état écologique et 60% le bon état chimique.

Près de 90% des Wallons dépendent de l'assainissement collectif. Suite aux obligations fixées par la Directive 91/271/CE relative à la collecte et aux traitements des eaux usées, des investissements importants ont été réalisés afin de renforcer l'assainissement des eaux usées en Wallonie. Fin 2014, le taux d'équipement de la Wallonie en stations d'épuration collective est de 92%. Ce pourcentage monte à près de 97,2% si l'on ne considère que les stations de plus de 2.000 équivalents-habitants (EH).

Ces investissements ont eu un impact important sur l'évolution du prix de l'eau en Wallonie ; en effet, celui-ci est construit sur la base d'une structure tarifaire unique qui intègre un Coût-Vérité de distribution (CVD), un coût-Vérité d'assainissement (CVA), une redevance pour le fonds social de l'eau et la TVA (6%). En 2015, la facture moyenne pour 100 m³ s'élève à environ 499 € dont 55% correspondent au CVD, 39% au CVA, le reste pour la contribution au fonds social de l'eau (0,5%) et la TVA.

Le graphe de la page précédente montre que les différentes composantes du prix ont évolué de façons diverses. En effet, le CVD a augmenté au même rythme que l'inflation, alors que le CVA a connu une hausse beaucoup plus importante suite aux investissements réalisés en matière d'épuration. En 2015, la contribution au fonds social de l'eau a été doublée, passant à 2,5c €/m³.

Il faut toutefois noter que la consommation d'eau étant en diminution depuis des années, cela permet en moyenne de limiter l'impact de l'augmentation du prix de l'eau sur la facture des utilisateurs. Malgré cela, les consommateurs en difficulté de paiement et les interventions du fonds social de l'eau sont en croissance constante ces dix dernières années.

⁽¹⁾ Il faut signaler qu'en 2012-2013, une modification au niveau des statistiques fédérales induit une diminution factice des émissions dues au transport routier.

⁽²⁾ TSP : particules totales en suspension, PM2.5 : particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 microns, PM10 : particules dont le diamètre est inférieur à 10 microns.

⁽³⁾ Oxydes d'azote, ammoniac et oxydes de soufre.

⁽⁴⁾ La fraction grossière des déchets ménagers est composée de déchets verts, d'encombrants, de déchets inertes.

⁽⁵⁾ Ces résultats issus d'une enquête peuvent varier fortement d'une année à l'autre en fonction des entreprises répondantes.

⁽⁶⁾ Dans l'état chimique, les substances prioritaires reprises dans la directive 2008/105/CE établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau et modifiant la directive Cadre ne sont pas prises en compte.



CHAPITRE 4

DEMOGRAPHIE ET MENAGES

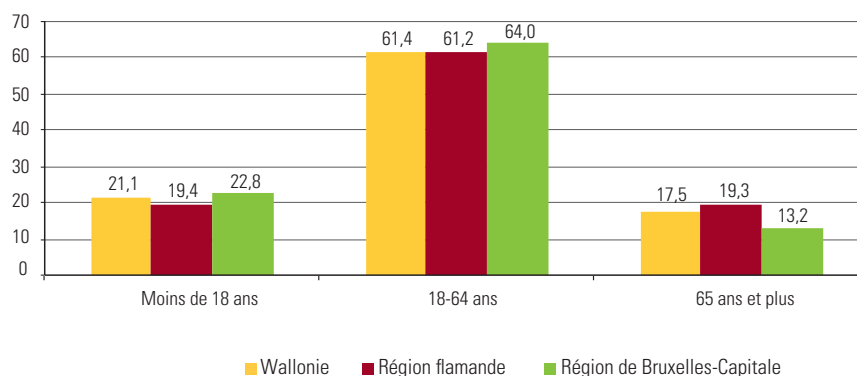
Démographie

Chiffres et mouvements de population

Au 1^{er} janvier 2015, la Wallonie comptait 3.589.744 habitants (48,7% d'hommes et 51,3% de femmes), soit 32 % de la population belge. Par rapport à l'année précédente, cela représente une augmentation de 13.419 personnes (+0,4%). En Flandre, la population a augmenté de 0,5% en un an et, dans la région de Bruxelles-Capitale, la croissance a été de 1% (pour une moyenne de +0,5% à l'échelle du Royaume). Au cours des dix dernières années (2005-2015), la Wallonie a connu une croissance modérée de sa population de 5,7%, proche de celle de la Flandre (+6,6%) et nettement inférieure à celle de la région de Bruxelles-Capitale (+16,7%), la moyenne belge étant de 7,3%.

Au cours de l'année 2014, on a dénombré 38.690 naissances et 36.839 décès, créant un solde naturel de 1.851 unités. Les mouvements migratoires ont également enregistré un solde positif de 11.770 unités, ces mouvements comptabilisant à la fois le solde des migrations internes au pays (+5.944) et le solde des migrations internationales (+5.826)⁽¹⁾⁽²⁾. Enfin, signalons qu'en 2014, le nombre moyen d'enfants par femmes s'élevait à 1,74 en Wallonie, à 1,70 en Flandre et à 1,87 dans la région de Bruxelles-Capitale.

STRUCTURE DE LA POPULATION PAR ÂGE ET PAR RÉGION (AU 01/01/2015) - EN %



Source : SPF Economie-Direction générale Statistique - Statistics Belgium.

Espérance de vie

Selon les dernières données disponibles (au 01/01/2014), l'espérance de vie à la naissance de la population wallonne s'établit à 79,5 ans (76,7 ans pour les hommes et 82,2 ans pour les femmes). Cela représente environ 2,5 ans de moins qu'en Flandre (82 ans) et 1,5 an de moins qu'en région de Bruxelles-Capitale (80,9 ans), la moyenne nationale étant de 81 ans. Depuis 1991, le gain d'espérance de vie a été de 3,5 ans pour les Wallonnes et de 5,6 ans pour les Wallons. Partout en Belgique, l'écart d'espérance de vie à la naissance entre les hommes et les femmes tend à se réduire au fil des ans. En Wallonie, il est par exemple passé de 7,6 ans en 1991, à 7,1 ans en 2001 et s'établit à 5,5 ans selon les dernières observations (2014). Toutefois, cet écart entre hommes et femmes reste plus important en Wallonie que dans les deux autres régions (4,7 ans en Flandre et 5,3 ans dans la région de Bruxelles-Capitale).

Notons enfin qu'il existe d'importantes disparités d'espérance de vie à la naissance entre les provinces. Au niveau wallon, seuls les habitants du Brabant wallon ont une espérance de vie à la naissance supérieure à la moyenne nationale, les quatre autres provinces wallonnes se situant sensiblement en dessous. La différence d'espérance de vie à la naissance entre les habitants du Hainaut et ceux du Brabant wallon (hommes et femmes réunis) est ainsi d'environ trois années.

Indicateurs relatifs au vieillissement

Différents indicateurs illustrent la tendance au vieillissement de la population wallonne. Ainsi, au cours des deux dernières décennies, l'âge moyen est passé de 38,4 ans en 1994 à 40,7 ans en 2014 et l'indice de vieillissement (rapport entre les 67 ans et + et les 0-17 ans) est passé de 61% en 1994 à 70,2% en 2014. L'indice de dépendance, qui rapporte la population d'âge non actif (soit les jeunes de 0-17 ans et les plus âgés de 67 ans et +) à la population en âge

d'activité (18-66 ans), est quant à lui resté relativement stable au cours des 20 dernières années (56,8% en 1994 pour 56,3% en 2014)⁽³⁾.

C'est toutefois en Flandre que le phénomène de vieillissement est le plus marqué. En effet, alors qu'au début des années 90, le nord du pays présentait les indicateurs de vieillissement les plus bas de Belgique, c'est dans cette région que l'on trouve maintenant les taux les plus élevés. Ainsi, en 2014, l'âge moyen y est de 42,1 ans, l'indice de vieillissement s'élève à 86,2% et l'indice de dépendance à 56,8%. La situation de Bruxelles-Capitale est par contre toute autre. Elle a, à l'inverse des deux autres régions, connu un rajeunissement de sa population au cours des deux dernières décennies. En 2014, l'âge moyen y est de 37,4 ans, l'indice de vieillissement de 51,5% et l'indice de dépendance de 52,5%.

Perspectives de population

Selon les dernières perspectives de population 2015-2060 établies par le Bureau du Plan et la Direction générale statistique - Statistics Belgium (mars 2016), la population belge devrait augmenter d'environ 1,8 million d'unités à l'horizon 2060 (+16%), pour atteindre 13 millions d'habitants à cette échéance. Notons que par rapport au scénario précédent (perspectives 2014-2060 parues en mars 2015), la croissance annuelle à court terme (2016-2017) a été revue à la hausse pour tenir compte de l'impact de la crise migratoire.

Au niveau régional, la population wallonne devrait passer de 3,6 millions en 2015 à 3,8 millions en 2030 (+6%) et à 4,1 millions en 2060 (+16% par rapport à 2015, soit environ 560.000 habitants supplémentaires). À Bruxelles, l'accroissement devrait être particulièrement élevé d'ici 2060 (+32%) et plus modéré en Flandre (+14%). Selon ces prévisions, la part de la Wallonie dans la population belge resterait relativement stable (de 32% en 2015 à 31,8% en 2060), la part de la région flamande diminuerait légèrement

(de 57,5% en 2015 à 56,2% en 2060) alors que la part de la région de Bruxelles-Capitale passerait de 10,5% à 11,9%. Quant à l'espérance de vie à la naissance, elle continuerait de progresser tant pour les Wallons qui devraient gagner 8 années de vie d'ici 2060 que pour les Wallonnes qui peuvent espérer vivre environ 5 années de plus. Se résorbant peu à peu, l'écart entre les sexes devrait donc se limiter à environ 2,4 ans en 2060 alors qu'il était encore de 5,5 années en 2014. Ces gains appréciables en termes d'espérance de vie ne devraient toutefois pas permettre à la Wallonie de résorber son retard au regard des autres régions du pays.

Ces perspectives démographiques confirment également le phénomène de vieillissement de la population belge à l'horizon 2060. Pour la Wallonie, l'âge moyen passerait de 40,9 ans en 2015 à 44,1 ans en 2060 et on ne compterait plus que 2,5 personnes d'âge actif par âgé (soit les 18-66 ans par rapport aux 67 ans et +) contre 4,2 en 2015. Par ailleurs, on dénombrait en Wallonie quelque 400.000 personnes de 67 ans et + supplémentaires par rapport à 2015, la part des 67 ans et + s'élevant alors à 22,8% de la population wallonne contre 15,2% en 2015. L'augmentation des personnes de 85 ans et + serait encore plus spectaculaire. Alors qu'on en dénombre environ 90.000 en 2015, elles seraient 238.000 (soit une augmentation de 163%) en 2060 ! La part des très âgés dans la population wallonne passerait alors à 5,8%, contre 2,5% en 2015. Le phénomène de vieillissement devrait toutefois être encore plus marqué en Flandre que dans les autres régions, la part des 67 ans et + devant atteindre 24,2% en 2060 et la part des 85 ans et +, 6,7%. Bien que la région de Bruxelles-Capitale s'oriente également vers une structure de population plus âgée qu'actuellement, l'effet du vieillissement serait moins prononcé grâce à des proportions plus importantes de jeunes actifs et d'enfants.

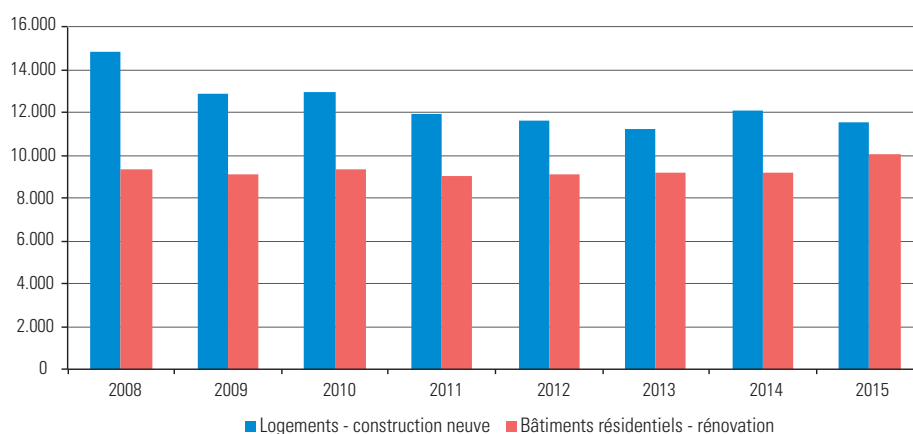
Les perspectives démographiques parues en mars 2016 livrent également des projections concernant les ménages. En 2015, en Wallonie, on dénombre un peu plus de 1,5 million de ménages privés⁽⁴⁾. Ce chiffre devrait augmenter d'environ 10% d'ici 2030 (+ 161.000 ménages) et de 24%

d'ici 2060 (environ 374.000 ménages supplémentaires). La croissance annuelle moyenne à moyen terme (2015-2019) serait de l'ordre de 12.000 ménages supplémentaires par an. Au-delà (2020-2060), l'augmentation devrait être moins importante avec une moyenne de 8.000 ménages supplémentaires chaque année. Tout comme en Flandre, l'accroissement du nombre de ménages devrait être plus important que l'accroissement de la population. Ce phénomène est dû à une augmentation significative du nombre de ménages de taille réduite (isolés et monoparentaux). Dans ces deux régions, la hausse importante du nombre de ménages isolés serait essentiellement due au vieillissement de leur population. Logiquement, la taille moyenne des ménages y évoluerait à la baisse. Dans le sud du pays, elle passerait de 2,25 personnes par ménage en 2015, à 2,17 en 2030 et à 2,08 en 2060. La situation de la région de Bruxelles-Capitale est quant à elle assez différente de celle des deux autres régions. Partant d'une situation où la taille moyenne des ménages est la plus basse du pays (2,07 personnes par ménage en 2015), cette région devrait évoluer vers une taille moyenne de 2,11 en 2030 et de 2,13 en 2060. Un des facteurs explicatifs est que, contrairement aux deux autres régions, la capitale devrait connaître une évolution à la hausse du nombre de ménages composés de couples mariés avec enfants, compte tenu des caractéristiques spécifiques de sa population.

Le logement

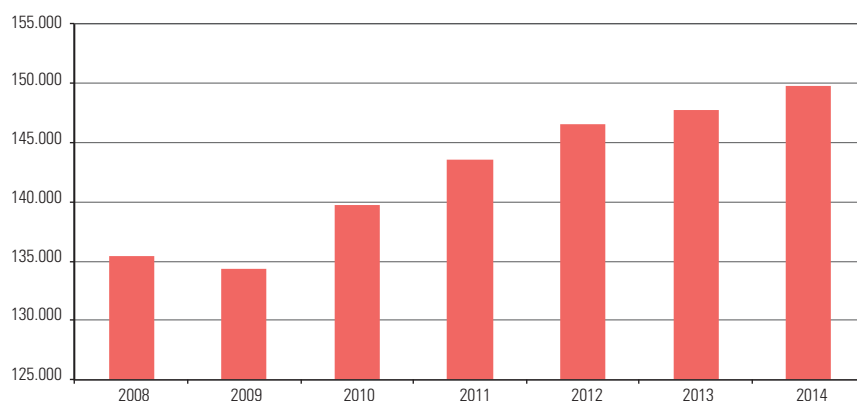
Au 1^{er} janvier 2015, le parc wallon de logements comptait 1,66 million d'unités. La plupart de ceux-ci sont des maisons unifamiliales (80,4% contre 70% pour la Flandre), les buildings et immeubles à appartements représentent 14% du parc (24,5% pour la Flandre)⁽⁵⁾. Celui-ci est relativement âgé : 25% des ménages habitent des logements datant d'avant 1919 et 20% disposent d'un logement construit entre 1919 et 1945. La part des logements occupés par des propriétaires est de 70% en 2015⁽⁶⁾. La taille des ménages présente une

EVOLUTION DU NOMBRE DE PERMIS RESIDENTIELS DÉLIVRÉS EN WALLONIE DE 2008 À 2015



Source : Direction Générale Statistique.

EVOLUTION DU PRIX DES MAISONS D'HABITATION ORDINAIRES EN WALLONIE (EN €) DE 2008 À 2014



Source : Direction Générale Statistique.

tendance à la baisse (2,69 personnes en 1981 contre 2,26 en 2014). Cette diminution s'explique par le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de familles monoparentales ou personnes vivant seules à la suite d'une séparation,...

Le secteur résidentiel privé

En 2015, la délivrance de permis pour les logements résidentiels neufs a diminué de 4,9% (contre - 15,8% pour la Flandre) par rapport à l'année précédente, passant de 12.132 à 11.542 permis (voir graphique ci-dessous). Cette chute s'explique, entre autres, par l'anticipation en 2014 des projets de construction suite à l'annonce de la réforme de la fiscalité immobilière wallonne. Relevons également d'autres éléments tels que l'incertitude des ménages en matière d'emploi et de revenu, la difficulté d'obtenir un prêt hypothécaire, la morosité du contexte économique général ainsi que la longueur et la complexité des procédures d'octroi des permis d'urbanisme.

Les permis délivrés pour le segment de la rénovation résidentielle connaissent une forte augmentation de 9,2% entre 2014 et 2015 (toutes les rénovations ne sont pas soumises à permis), passant de 9.210 à 10.054 permis (contre 2% pour la Flandre). La suppression, à partir de 2016, du régime préférentiel de la TVA pour les travaux de rénovation des bâtiments de moins de dix ans (mesure annoncée par le gouvernement fédéral) a peut-être incité les ménages à accélérer leurs projets de rénovation. Rappelons que le maintien du système régional de primes (malgré une diminution globale de l'enveloppe budgétaire en 2015) a permis de soutenir, ces dernières années, le segment de la rénovation. Le Gouvernement wallon a également annoncé le maintien et le renforcement de l'Ecopack, accompagné d'autres formules de «prêts à taux zéro».

En Wallonie, le nombre de transactions immobilières concernant les maisons d'habitation ordinaires diminue de

7,2% entre 2008 (23.834) et 2014 (22.109), contrairement à la Flandre (+10,4%).

Le prix moyen des maisons d'habitations ordinaires a connu une augmentation de 1,35% (voir graphique ci-dessus) entre 2013 (147.810 €) et 2014 (149.808 €). Il a quasiment doublé de 2002 à 2014 et triplé entre 1994 et 2014.

Le prix moyen des terrains à bâtir en Wallonie continue sa progression depuis des années pour atteindre 51 €/m² en 2014 (contre 179 €/m² pour la Flandre). Il a presque doublé en l'espace d'une dizaine d'années. Par contre, le nombre de transactions a diminué de l'ordre de 36,7% durant cette même période, illustrant l'évolution du marché résidentiel vers l'appartement au détriment de la maison individuelle.

Le secteur résidentiel public

Au 1^{er} janvier 2015, 8% de la population wallonne (soit 280.000 personnes) louaient un logement public.

La grande majorité de ces logements se situent au sein des 64 sociétés de logement de service public (SLSP), sous la tutelle de la Société wallonne du Logement. Ensemble, elles gèrent 102.468 logements (dont 101.082 logements propriétés et 1.393 pris en gestion) au 1^{er} janvier 2015, soit moins de 7% du total des logements (contre 5,5% pour la Flandre) et 18,5% du parc locatif wallon. Un taux faible comparativement aux taux observés dans certains pays limitrophes : 17% en France et au Royaume-Uni, plus de 32% aux Pays-Bas. Toutefois, cette offre reste relativement faible comparée au nombre de candidats-locataires en attente d'un logement. En effet, ces derniers étaient 38.628 au 1^{er} janvier 2015, un chiffre en constante augmentation. Ce nombre se justifie notamment au vu des difficultés financières rencontrées par les ménages jouissant de revenus précaires et modestes⁽⁷⁾ à trouver, sur le marché locatif public et privé, un logement conforme à leurs besoins et à leurs moyens. En termes de besoins de

logements publics, l'étude de la répartition des revenus parmi les ménages nous apprend que le nombre de ménages éligibles à un logement social (revenus précaires et modestes) s'élève à environ 300.000⁽⁸⁾. Entre 2004 et 2014, la Wallonie a créé 5.026 nouveaux logements publics, un nombre insuffisant pour rencontrer la demande.

Le nombre de logements publics inoccupés est évalué à 4.766 unités au 1^{er} janvier 2015, soit 5% (contre 4,2% en 2006) du parc de logements géré par les SLSP. Parmi ces logements inoccupés, 89% sont considérés comme «louables» (logements proposés à la location mais qui n'ont pas trouvé preneur, temps de rotation entre deux locataires, temps de remise à neuf du logement,...) et 11% sont considérés comme «non louables» (car devant subir des travaux importants).

L'âge du parc locatif social géré par les SLSP est d'environ 40 ans. Un âge moyen en constante diminution eu égard aux investissements consentis en matière de rénovation du parc de logements publics depuis 2004 (plus d'1,5 milliard € avec le Programme exceptionnel d'investissement et le Programme d'investissement vert). Ainsi, plus d'un tiers du parc a été rénové.

Le montant du budget wallon consacré au logement public est constant. Au 1^{er} janvier 2015, le loyer mensuel moyen pour un logement social s'élevait à 256 €, ce qui correspond approximativement à la moitié du loyer moyen sur le marché immobilier privé. Le revenu moyen annuel des candidats-locataires s'élevait à 11.408 €, montant à classer parmi les revenus des ménages dits en état de précarité⁽⁹⁾.

Revenus et dépenses des ménages

Revenus des ménages selon les statistiques fiscales

A la lecture des statistiques fiscales (revenus 2013, exercice fiscal 2014), on constate que le revenu moyen par habitant, déclaré à l'IPP pour 2013, est de 16.104 € en Wallonie et de 17.018 € pour le Royaume, le revenu moyen des Wallons étant inférieur de 5,4% par rapport à la moyenne belge. Le revenu moyen est surtout beaucoup moins élevé à Bruxelles (13.525 €), se situant 21% en dessous de la moyenne nationale. En comparaison avec le revenu moyen par habitant en Flandre (18.163 €), l'écart wallon atteint 11,3%. Il ressort dès lors que, sur une échelle où le revenu moyen belge par habitant équivaut à 100, celui de la région flamande se situe à 107, celui de la Région wallonne à 95 et celui de la Région de Bruxelles-Capitale à 79. Notons que pour les revenus de 2007 cet indice s'élevait à 106 en région flamande, à 94 en Wallonie et à 84 en région de Bruxelles-Capitale.

En examinant plus spécifiquement les données wallonnes en 2013, il convient de noter que les provinces wallonnes présentent des situations contrastées. Si globalement la Wallonie se situe à 95 sur une base nationale, la province du Brabant wallon se situe elle à 114, la province de Namur à 98, la province du Luxembourg à 97, la province de Liège à 93 et la province du Hainaut à 88, sans compter qu'il existe encore de nombreuses disparités entre arrondissements au sein d'une même province. Nous retiendrons donc que la situation de la Wallonie est loin d'être homogène.

REVENU RÉEL MOYEN PAR GROUPE DE REVENUS DES MÉNAGES SELON LES QUANTILES - BELGIQUE ET RÉGIONS EN 2014 (PAR QUANTILE* DE REVENUS)

	Belgique	Wallonie			Bruxelles-Capitale			Flandre		
	En €	En €	Ecart par rapport au pays en 2014 en %	Ecart par rapport au pays en 2012 en %	En €	Ecart par rapport au pays en 2014 en %	Ecart par rapport au pays en 2012 en %	En €	Ecart par rapport au pays en 2014 en %	Ecart par rapport au pays en 2012 en %
Revenus disponibles	37.415	35.290	-5,7	-7,1	33.042	-11,7	-13,4	39.497	5,6	6,7
Quartile 1	15.496	14.874	-4	-5,8	12.806	-17,4	-17,7	16.384	5,7	6,7
Quartile 2	25.985	24.560	-5,5	-4,6	21.064	-18,9	-17,9	27.776	6,9	6,3
Quartile 3	39.233	37.408	-4,7	-5,3	32.661	-16,8	-19	41.591	6	6,7
Quartile 4	68.886	64.246	-6,7	-9,5	65.414	-5	-9,8	72.222	4,8	7,5
Rapport Interquartile Q4/Q1	4,4	4,3			5,1			4,4		

*Les quantiles de revenus divisent la population des ménages en quatre groupes égaux en fonction de leur revenu, chaque groupe représentant 25% de la distribution des revenus, du quartile inférieur au quartile supérieur (1 à 4).

Source : SPF Economie, Enquête sur le budget des ménages 2014, calculs propres.

Les statistiques fiscales indiquent que, pour la Belgique, le revenu net imposable moyen par habitant a évolué de 16.651 € à 17.018 € (+ 2,2%) entre 2012 et 2013. La Wallonie enregistre la hausse la plus sensible (+2,3%), l'augmentation étant de 1,6% à Bruxelles et de 2,2% en Flandre. Si on examine l'évolution au cours de la période 2007-2013, cette tendance est encore plus marquée. En effet, le revenu net imposable moyen par habitant augmente de 16,3% dans le pays, le revenu moyen des Wallons augmentant le plus significativement au cours de cette période (+17,4%), par rapport à la Flandre (+16,8%) et surtout par rapport à Bruxelles (+10,2%). Il ressort de ces données que l'écart de revenus imposables entre la région de Bruxelles-capitale et les autres régions du pays s'accroît chaque année.

Revenus des ménages selon l'Enquête sur le budget des ménages 2014⁽¹⁰⁾

En se basant sur les données issues de l'Enquête sur le budget des ménages 2014, on peut relever que le revenu moyen disponible des ménages wallons s'élève à 35.290 €. Ce montant s'élève à 39.497€ pour les ménages flamands, à 33.042 € pour les ménages bruxellois, avec une moyenne belge de 37.415 €.

L'enquête sur le budget des ménages ne fournit plus de données sur les sources de revenus des ménages wallons.⁽¹¹⁾ Une répartition du revenu moyen disponible des ménages wallons (35.290 €) par quartile de revenus⁽¹²⁾ en 2014 laisse apparaître un écart important entre le revenu moyen perçu par les 25% des ménages les plus riches (quartile 4) soit 64.246 € et le revenu moyen des 25% des ménages les plus pauvres (quartile 1), soit 14.874 €. Le rapport interquartile s'élève à

4,3 pour les revenus 2014 en Wallonie alors qu'il s'élevait à 4 en 2012, mais celui-ci reste le moins élevé des trois régions du pays. C'est à Bruxelles que la différence entre les hauts et bas revenus est la plus grande (5,1). Au cours de cette période, l'écart du revenu moyen disponible des ménages wallons par rapport à celui de la moyenne du pays est en défaveur des ménages wallons (-5,7%), avec un écart plus marqué dans la tranche supérieure de revenus (quartile 4) et moins accentué pour les quartiles 1 à 3. A Bruxelles, le revenu moyen disponible est encore moins élevé que celui de la Wallonie, par rapport au pays, et ceci dans toutes les tranches de revenus (respectivement -17,4%, -18,9% et -16,8% pour les quartiles 1 à 3), les Bruxellois les plus riches étant légèrement moins affectés par ce constat (- 5%). En Flandre, la situation est inversée puisque le revenu moyen disponible est plus élevé que pour le reste du pays dans toutes les tranches de revenus et particulièrement pour les revenus intermédiaires (quartiles 2 et 3). Le tableau à la page précédente donne un aperçu de l'évolution de ces écarts entre 2012 et 2014.

Les dépenses des ménages

Selon l'Enquête sur le budget des ménages 2014, les dépenses des ménages wallons (33.778 € en moyenne) se répartissent entre les postes suivants : le logement (en ce compris les charges liées au chauffage, à l'électricité, au gaz, etc.) (30,3%), les transports et communications (12%), l'alimentation, boissons, tabac (14,5%), les soins et services personnels (11,9%), le poste culture, loisirs et formation (8,2%), les meubles et appareils ménagers (5,3%), les frais de restauration et horeca (5,1%), les dépenses de santé (4,6%) et enfin, les articles d'habillement et chaussures (3,8%).

DÉPENSES DES MÉNAGES EN 2014 – BELGIQUE ET RÉGIONS

	Belgique		Wallonie			Bruxelles-Capitale		Flandre	
	En €	%	En €	%	Ecart par rapport au pays en %	En €	Ecart par rapport au pays en %	En €	Ecart par rapport au pays en %
Consommation totale	35.922	100	33.778	100		31.364	100	38.053	100
Alimentation, boissons et tabac	5.412	15,1	4.895	14,5	-9,6	4.834	15,4	5.574	14,6
Articles d'habillement et chaussures	1.640	4,6	1.272	3,8	-22,4	1.245	4	1.929	5,1
Logement et charges (eau, gaz, électricité,...)	10.434	29	10.245	30,3	-1,8	10.208	32,5	10.588	27,8
Meubles, appareils ménagers	2.091	5,8	1.794	5,3	-14,2	2.007	6,4	2.277	6
Dépenses de santé	1.655	4,6	1.558	4,6	-5,9	1.520	4,8	1.738	4,6
Transports et communications	5.349	14,9	5.084	15,1	-4,9	4.227	13,5	5.724	15
Culture, loisirs et formation	3.129	8,7	2.763	8,2	-11,7	2.480	7,9	3.468	9,1
Restauration et Horeca	2.319	6,5	1.709	5,1	-26,3	1.880	6	2.753	7,2
Soins et services personnels*	3.891	10,8	4.021	11,9	3,4	2.963	9,4	4.003	10,5

*Incluant les soins corporels, articles personnels, services financiers et assurances,...

Source : SPF Economie, Enquête sur le budget des ménages en 2014, calculs propres.

Une comparaison des frais de logement à l'échelle du pays laisse apparaître que ce sont les Bruxellois qui consacrent la plus grande part à ce poste (32,5%), puis les Wallons (30,3%) et enfin les Flamands (27,8%). Si l'on additionne les dépenses de toute première nécessité que sont le logement et l'alimentation, on peut noter que les ménages wallons y consacrent en moyenne 15.140 € (soit 44,8% de leurs dépenses, près de 1% de plus qu'en 2012, cette progression résultant du poste logement). Parmi les évolutions marquantes des dépenses entre 2012 et 2014, notons une légère baisse du poste «vêtements et chaussures» (- 0,2%) et une augmentation de + 0,8% sur le cumul des rubriques «soins et services personnels» et «restauration-horéca». La rubrique «logement et charges» évolue à la hausse en Wallonie (+ 1,6%), diminue à Bruxelles (- 2,5%) et reste stable en Flandre. Le poste des dépenses de santé évolue de + 0,3 à + 0,5% dans les trois régions tandis que les dépenses en matière de culture et loisirs ont connu une évolution contrastée entre 2012 et 2014 avec une situation stable en Flandre mais une baisse de 0,7 et 0,6% respectivement à Bruxelles et en Wallonie.

Pauvreté

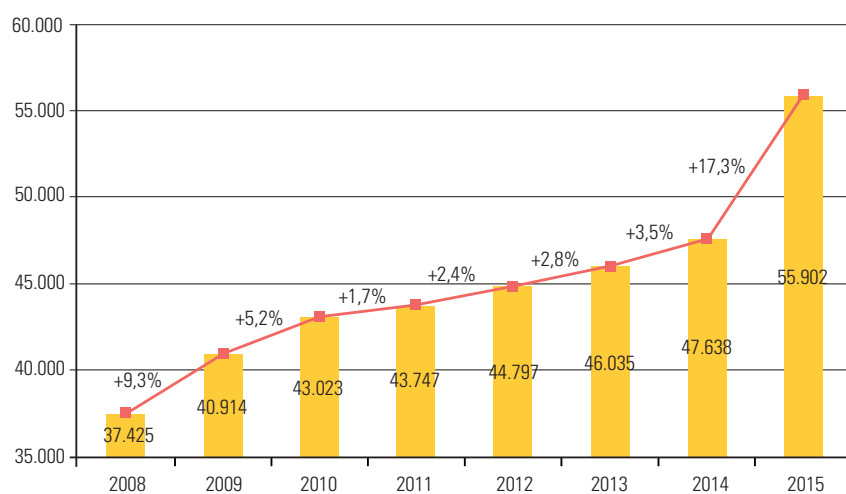
Selon la dernière enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC 2014), 21,2% de la population belge est menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale, ces personnes étant confrontées à au moins l'un des trois facteurs d'exclusion suivants : le risque de pauvreté monétaire⁽¹³⁾ (15,5%), la privation matérielle grave⁽¹⁴⁾ (5,9%) et l'appartenance à un ménage à faible intensité de travail (14,6%)^{(15) (16)}.

Depuis 2012, les données issues de l'enquête SILC ne sont plus détaillées par région. Il n'est dès lors plus possible de proposer une analyse précise des résultats pour la Wallonie. Néanmoins, au vu des deux grands indicateurs pour lesquels une ventilation régionale reste accessible⁽¹⁷⁾, il apparaît que les importantes disparités entre la Wallonie et la Flandre, observées dans les précédentes enquêtes, restent d'actualité. Ainsi, le pourcentage de la population en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale se situe entre 22,7% et 29,9% en Wallonie alors qu'il se situe entre 13,6% et 17% en Flandre. Si l'on examine uniquement l'indicateur portant sur le risque de pauvreté monétaire, on peut constater que le pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté est également nettement supérieur en Wallonie (entre 15% et 21,6%) à celui qui est observé en Flandre (entre 9,7% et 12,5%).

Les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS)

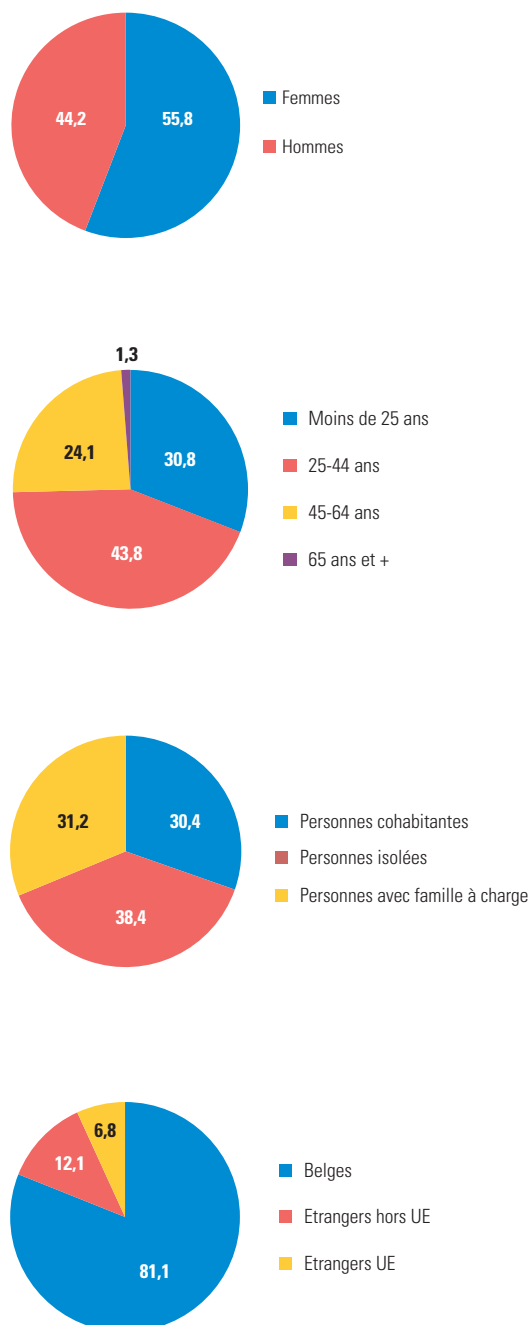
En Wallonie, en 2015, on dénombrait en moyenne 55.902 bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) chaque mois, soit 48,1% du nombre total de bénéficiaires belges (23,5% étant domiciliés en Flandre et 28,4% dans la région de Bruxelles-Capitale). C'est en province du Hainaut que le nombre de bénéficiaires était le plus important (23.721 personnes, soit 42,4% des bénéficiaires wallons), suivie de la province de Liège (21.007 personnes – 37,6%), puis de la province de Namur (6.586 personnes – 11,8%) et enfin des provinces du Brabant wallon (2.336 personnes – 4,2%) et du Luxembourg (2.252 personnes – 4%).

NOMBRE DES BÉNÉFICIAIRES DU RIS, EN MOYENNE, WALLONIE, 2008-2015



Source : SPP Intégration sociale - Calculs CESW.

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES BÉNÉFICIAIRES DU RIS EN WALLONIE, SELON LE SEXE, LA CLASSE D'ÂGE, LA CATÉGORIE DE MÉNAGE ET LA NATIONALITÉ, EN 2015



Source : SPP Intégration sociale - Calculs CESW.

Entre 2014 et 2015, le nombre de bénéficiaires du RIS a fortement augmenté partout dans le pays. Toutefois, c'est en Wallonie que la hausse a été la plus spectaculaire avec une augmentation de +17,3% en un an (+9,9% en Flandre et +9,2% à Bruxelles, pour une augmentation de 13,1% à l'échelle du pays). Bien que ce ne soit pas le seul facteur explicatif, la limitation des allocations d'insertion dans le temps, devenue effective au 1^{er} janvier 2015, a eu un impact important sur le nombre de bénéficiaires du RIS. C'est la catégorie des bénéficiaires ayant charge de famille qui a le plus augmenté. Ainsi, en Wallonie, leur nombre a crû de 26,2% entre 2014 et 2015 (+16,2% pour les cohabitants et +11,9% pour les isolés).

Un regard sur l'évolution depuis 2008 montre que le nombre de bénéficiaires wallons a augmenté de 49,4% au cours de ces 7 dernières années. Avec 55.902 bénéficiaires, la Wallonie compte en effet en 2015, 18.477 bénéficiaires de plus en moyenne chaque mois qu'en 2008 (dont 8.264 supplémentaires à l'issue de la seule année 2015). On peut relever qu'outre l'augmentation exceptionnelle de cette dernière année, l'accroissement avait également été marqué en 2009 et 2010, période qui coïncidait avec les premières retombées de la crise économique, ce facteur venant toutefois s'ajouter à d'autres éléments d'ordre structurel (précariatisation croissante des groupes à risque, recours aux CPAS d'exclus du chômage,...), qui contribuent à une augmentation régulière du nombre de bénéficiaires du RIS.

Si l'on examine le profil des bénéficiaires wallons, on peut relever que les femmes sont surreprésentées (55,8%) par rapport à leur part dans la population wallonne (51,3% au 01/01/2015). On notera également la part importante des jeunes de moins de 25 ans (30,8%) ainsi que la présence non négligeable des étudiants (12,9%) parmi les bénéficiaires du RIS. Signalons enfin que 38,4% des bénéficiaires sont des personnes isolées et que 81,1% sont de nationalité belge.

Pour conclure, il n'est pas inutile de rappeler que les montants du RIS se situent toujours sous le seuil de pauvreté (fixé à 60% du revenu disponible médian national, soit en 2014, 1.085 € par mois pour une personne isolée et 2.279 € pour un ménage de 2 adultes et 2 enfants). En effet, ces montants ont été actualisés pour la dernière fois en avril 2016 et s'élèvent à 566,92 € par mois pour un cohabitant, à 850,39 € pour un isolé, et à 1.133,85 € pour une personne cohabitante avec charge de famille.

⁽¹⁾ Pour calculer l'augmentation totale de la population wallonne entre 2014 et 2015 (+ 13.419), il convient de tenir compte du solde naturel (+1.851), du solde migratoire (+11.770) mais également des ajustements statistiques (-202).

⁽²⁾ A noter que les données disponibles, datées de début 2015, ne tiennent pas encore compte de l'augmentation des demandes d'asile, ce phénomène ayant débuté vers la mi-2015.

⁽³⁾ Il convient de noter que le Bureau fédéral du Plan et la DGSIE ont recalculé les indices de dépendance et de vieillissement à la lumière de la réforme des pensions adoptée en 2015. Ainsi, si précédemment les catégories d'âge retenues étaient les 0-14 ans, les 15-64 ans et les 65 ans et plus, elles sont devenues 0-17 ans, 18-66 ans et 67 ans et plus, afin notamment de tenir compte du report de l'âge légal de la pension à 67 ans. Cela a dès lors un impact important sur le niveau de l'indicateur mais en a peu sur son évolution.

⁽⁴⁾ Les perspectives des ménages portent uniquement sur les ménages privés, c'est-à-dire qu'elles se basent sur les perspectives de population déduction faite des personnes vivant en ménages collectifs (maisons de repos, couvents, internats, ...).

⁽⁵⁾ Le terme «maisons unifamiliales» regroupe les trois catégories utilisées par la DGSIE : «maisons de type fermé», «maisons de type demi-fermé» et «maisons de type ouvert, fermes et châteaux».

⁽⁶⁾ Ce chiffre regroupe les propriétaires et les usufruitiers (source : SPW-DGO4), enquête sur la qualité de l'habitat en région wallonne 2006-2007, dans Etudes et Documents, Logements, Ministère de la Région wallonne, DGATLP, p. 136.

⁽⁷⁾ 15,5% de la population belge connaissaient en 2013 un risque de pauvreté si on se base sur le revenu net (source : Eurostat).

⁽⁸⁾ Source : réforme du secteur du logement public en Wallonie (note d'orientation) – Gouvernement wallon.

⁽⁹⁾ En vertu du CWLHD (art.1, 29°), par ménage en état de précarité, on vise :

- la personne seule dont les revenus annuels imposables globalement ne dépassent pas 13.700 € majorés de 2.500 € par enfant à charge ;
- plusieurs personnes unies ou non par des liens de parenté et qui vivent habituellement ensemble (au sens de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité) dont les revenus annuels imposables globalement ne dépassent pas 18.700 € majorés de 2.500 € par enfant à charge.

⁽¹⁰⁾ Précaution méthodologique : l'Enquête sur le budget des ménages a été réformée en 2012 afin de produire des chiffres de meilleure qualité, plus adaptés aux demandes de ses principaux utilisateurs et ce, dans des délais plus courts après la période de collecte de données. Le taux de réponse des ménages contactés pour participer à l'enquête (devenue biannuelle) a été amélioré. Enfin, les dépenses ont été enregistrées directement selon la nomenclature européenne COICOP plutôt que selon la nomenclature INS. L'utilisation de cette nouvelle nomenclature a pour conséquence évidente que les résultats de l'enquête EBM 2012 et 2014 sont difficilement comparables, à un niveau détaillé, avec les résultats des années précédentes.

⁽¹¹⁾ Remarques méthodologiques de la Direction générale Statistique - Statistics Belgium : Les résultats ne sont pas comparables à ceux observés jusqu'en 2010, la méthode de collecte des revenus ayant été modifiée pour l'enquête 2012. Jusqu'en 2010, les revenus étaient remplis, comme les dépenses, de manière exhaustive dans le carnet de dépenses et recettes. Dès 2012, pour simplifier le travail des répondants, les revenus sont collectés dans le questionnaire, de manière plus globale. Ceci garantit toujours la possibilité de comparer les dépenses des ménages en fonction de leur niveau de vie (quartiles de revenus), mais des tableaux détaillés concernant la composition du revenu ne seront plus produits sur base de l'enquête EBM. Les revenus de l'enquête 2014 ont été collectés de la même manière que les revenus 2012. En 2014, certaines questions ont été ajoutées dans le questionnaire concernant les revenus de remboursement reçus au niveau du ménage (mutuelle, intervention d'assurance et remboursement d'impôt). Ces montants ont été ajoutés à la somme des revenus individuels de chaque membre du ménage.

⁽¹²⁾ NB. Tous les revenus ne sont pas utilisés dans le calcul des quartiles. Une série de revenus fictifs ne sont pas pris en compte.

⁽¹³⁾ Le taux de risque de pauvreté se base sur un seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu national médian équivalent. Pour cette enquête 2014, cela correspond à 60% de 21.705 € par an et équivaut à 1.085 € par mois pour une personne isolée et à 2.279 € par mois pour un couple avec deux enfants.

⁽¹⁴⁾ Les personnes «en situation de privation matérielle grave» sont confrontées à au moins quatre des neuf situations suivantes : 1) ne pas être en mesure de payer un loyer ou des factures courantes, 2) de chauffer correctement son domicile, 3) de faire face à des dépenses imprévues, 4) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, 5) de s'offrir une semaine de vacances en dehors du domicile, 6) de posséder une voiture personnelle, 7) un lave-linge, 8) un téléviseur couleur, 9) un téléphone.

⁽¹⁵⁾ Les ménages à faible intensité de travail sont les ménages dans lesquels les adultes (âgés entre 18 et 59 ans, étudiants exclus) ont travaillé, en moyenne moins de 20% de leur temps durant l'année de référence.

⁽¹⁶⁾ Le nombre total de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est inférieur à la somme des personnes reprises dans chacune des trois catégories car certaines personnes sont confrontées à plusieurs de ces situations.

⁽¹⁷⁾ Ces données sont disponibles dans le Quality Report Belgian SILC 2014.



CHAPITRE 5

FINANCES PUBLIQUES

La Belgique

La trajectoire budgétaire inscrite dans le programme de stabilité 2016-2019 soumis à la Commission européenne le 30 avril 2016 prévoit un déficit de l'ensemble des administrations publiques⁽¹⁾ du pays (solde de financement) qui devrait se chiffrer à -2,5% du PIB en 2016, -1,4% en 2017, -0,4% en 2018 et -0,2% en 2019.

Le programme de stabilité fait également état d'un retour à l'équilibre budgétaire structurel pour l'ensemble des administrations publiques en 2018. Le déficit structurel correspond au déficit nominal corrigé des variations conjoncturelles, déduction faite des mesures ponctuelles et temporaires («one-shots»). Cette approche permet de tenir compte de l'effet du manque de croissance sur le budget, tout en soulignant la dimension structurelle des corrections budgétaires. Ainsi, pour l'ensemble des administrations publiques, et conformément à ce qui est préconisé dans le dernier avis du Conseil Supérieur des Finances ayant servi de base à l'élaboration du Pacte de stabilité 2016-2019, la trajectoire budgétaire fait apparaître une amélioration du solde structurel de 0,61% en 2016, 0,90% en 2017 et 0,80% en 2018 de sorte que l'équilibre structurel soit effectivement atteint en 2018. Si cette trajectoire est respectée, l'équilibre structurel sera obtenu dès 2018, tant pour l'Entité I que pour l'Entité II et aucun autre effort structurel complémentaire ne devrait être supporté par aucune des deux Entités au-delà de 2018.

RÉPARTITION DE LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE DE L'ENTITÉ I ET DE L'ENTITÉ II (EN % DU PIB)

	2015	2016	2017	2018	2019
Entité I					
Amélioration structurelle		0,57	0,84	0,74	0
Solde structurel	-2,1	-1,6	-0,7	0	0
Solde de financement	-2,3	-2,4	-1,2	-0,1	-0,1
Entité II					
Amélioration structurelle		0,04	0,06	0,06	0
Solde structurel	-0,2	-0,1	-0,1	0	0
Solde de financement	-0,3	-0,2	-0,2	-0,3	-0,1
Ensemble des pouvoirs publics					
Amélioration structurelle		0,61	0,9	0,8	0
Solde structurel	-2,3	-1,7	-0,8	0	0
Solde de financement	-2,6	-2,5	-1,4	-0,4	-0,2

Source : Pacte de stabilité 2016-2019

Concernant plus précisément l'Etat fédéral, le dernier conclave budgétaire de 2016 laisse entrevoir que l'effort que devra fournir son Gouvernement pour rejoindre l'équilibre structurel (+0,6%) se chiffre à 2,247 milliards €. Au-delà de diverses corrections techniques (153 millions €), 260 millions € d'efforts supplémentaires seront à réaliser au niveau des dépenses primaires, 454 millions € au niveau des mesures de sécurité sociale⁽²⁾ tandis que diverses dispositions spécifiques relatives aux recettes fiscales devraient permettre d'engranger 608 millions € de recettes additionnelles⁽³⁾.

Concernant les dépenses de sécurité supplémentaires liées aux attentats (495 millions €) mais aussi celles relatives aux dépenses destinées à couvrir la crise de l'asile et de la migration (provision de 650 millions €), notons que le Gouvernement fédéral a demandé aux instances européennes de pouvoir utiliser la clause de flexibilité qui laisse la possibilité de réagir à des événements imprévus qui ne dépendent pas du contrôle des Etats membres et qui ont un impact sur les finances publiques.

Enfin, au niveau de la dette publique estimée à 106,2% du PIB en 2016, il convient de noter que la différence entre le taux d'endettement effectif et la valeur de référence de 60% du PIB devra être réduite à raison d'un vingtième chaque année à partir de 2017. Le taux d'endettement devrait s'élever à 99,6% en 2019.

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles

Il ressort du tableau de répartition de la trajectoire budgétaire entre l'Entité I et l'Entité II que cette dernière doit améliorer son solde structurel de 0,04% du PIB en 2016 et de 0,06% en 2017 et 2018. Toutefois, au sein de l'Entité II, la répartition de la trajectoire entre les Communautés/Régions et les pouvoirs locaux impose un excédent structurel en 2018, en compensation du léger déficit autorisé aux pouvoirs locaux pour faire face au cycle d'investissement pré-électoral de 2018.

La Wallonie

Des paramètres de croissance économique et d'inflation peu favorables engendrant des baisses de recettes fiscales et des moindres retours de la Loi Spéciale de Financement, couplés à une gestion des nouvelles compétences transférées sans la totalité de leurs moyens ont rendu la confection du budget wallon de l'année 2016 particulièrement compliquée. Confrontant les dépenses aux recettes, le Gouvernement wallon a constaté que l'exercice débouchait sur un déficit brut d'environ 1 milliard €. Une fois les corrections SEC appliquées, le solde de financement se réduit à -374 millions € (-388 millions € si l'on tient compte des 13 millions € de dépenses relatives à la lutte contre le radicalisme, la sécurisation et la politique d'asile).

Le solde de financement, limité à -388 millions € à l'initial 2016, a été obtenu grâce, entre autres, à la mise en œuvre des mesures discrétionnaires suivantes :

- l'introduction du péage poids lourds (+155,6 millions €);
- la réforme de la dépense fiscale des titres-services (+52,5 millions €);
- la réduction des dotations des OIP de 10% en 3 ans (+30 millions €);
- les économies réparties entre les départements ministériels (+21 millions €);
- le gel des dépenses facultatives et des frais de fonctionnement (+20,5 millions €);
- la suppression des dépenses fiscales pour la sécurisation (+17 millions €);
- l'abaissement des taux de donations immobilières et le taux de 15% sur les droits d'enregistrement sur la vente dès la 3^{ème} habitation (+15 millions €).

Le Gouvernement wallon s'est fixé comme objectif le retour à l'équilibre budgétaire dès 2018. Pour y arriver, l'effort de la Wallonie en 2017 sera de 200 millions € environ. Cet objectif est toutefois conditionné par les éléments suivants :

- l'impact du Tax-shift décidé par le Gouvernement fédéral (évalué à l'initial 2016 à environ 150 millions € pour les années 2016 et 2017 et à 240 millions € pour 2019);
- la correction du facteur d'autonomie en 2015, 2016, 2017 et 2018⁽⁴⁾;
- le différent entre la Wallonie et l'État fédéral concernant les infrastructures hospitalières. La dotation liée au transfert de cette compétence est évaluée à 158 millions € pour 2016 mais il est pressenti que le montant que l'État fédéral prélèverait pour assumer les investissements du passé en cette matière serait effectivement supérieur. La Wallonie maintient qu'une dotation négative en application de la Loi Spéciale de Financement ne peut exister.

L'ajustement 2016, en cours d'élaboration, devrait confirmer la trajectoire budgétaire que le Gouvernement wallon s'était fixée antérieurement.

Enfin, au 31/12/2014, la dette consolidée de la Région wallonne s'élevait à 19,7 milliards €.

La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)

Le budget initial 2016 de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit un solde de financement de -200 millions €. D'autres facteurs exogènes, indépendants des politiques menées par la FWB, ont néanmoins impacté le budget, à savoir la dotation négative contestée en lien avec les infrastructures hospitalières (voir Région wallonne), les dépenses relatives à l'accueil des réfugiés et l'accélération des dépenses de bâtiments scolaires répondant aux besoins démographiques. Ce faisant, le solde de financement de 2016 est provisoirement établi à -285,5 millions € (-270 millions € hors dépenses liées à l'accueil des réfugiés). En 2017, la trajectoire budgétaire de la FWB laisse apparaître un déficit de 135 millions €.

A l'instar de son homologue wallon, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est fixé comme objectif un retour à l'équilibre budgétaire dès 2018. La trajectoire budgétaire que se propose de suivre la FWB est tout aussi conditionnelle qu'en Région wallonne. En effet, elle est actuellement indicative et sera finalisée à l'issue de l'ajustement budgétaire de 2016. Le retour à l'équilibre de 2018 devrait entre autres dépendre des éléments précités, à savoir la solution qui sera apportée à la dotation négative des infrastructures hospitalières, le traitement qui sera réservé par les instances européennes d'une part, aux dépenses relatives aux afflux de réfugiés et d'autre part, au traitement comptable des dépenses en infrastructures scolaires qui doivent évoluer en fonction des dynamiques démographiques.

Enfin, l'encours de la dette directe communautaire est constitué du cumul des déficits budgétaires annuels et de la prise en charge des amortissements de la dette indirecte. Fin 2014, la dette communautaire consolidée s'élevait à environ 5 milliards €.

Les pouvoirs locaux

La trajectoire budgétaire pour l'Entité II se base sur un équilibre structurel en 2018 qui est maintenu en 2019. La trajectoire découle intégralement des trajectoires des deux composantes de l'Entité II, les Communautés et Régions et les Pouvoirs locaux qui se compensent réciproquement.

La trajectoire qui devrait être suivie par les pouvoirs locaux comporte une amélioration du solde structurel en 2016 (0,05% du PIB). Afin de pouvoir tenir compte d'une hausse des dépenses d'investissements à l'approche des élections communales en 2018, le Conseil Supérieur des Finances suggère de permettre aux pouvoirs locaux une légère détérioration de ce solde en 2017 (-0,02%) et en 2018 (-0,02%), latitude qui devra être intégralement compensée en 2019 (+0,06% d'amélioration du solde structurel) afin que ces derniers puissent renouer avec l'équilibre structurel la même année.

⁽¹⁾ A savoir l'Entité I (l'Etat fédéral et la Sécurité sociale) et l'Entité II (les Communautés, les Régions et les pouvoirs locaux).

⁽²⁾ 11 millions € pour les pensions, 122,5 millions € pour l'invalidité/incapacité, 68,8 millions € pour la lutte contre la fraude et le dumping social, 17,2 millions € pour le renforcement des conditions d'accès au chômage, 64,9 millions € pour l'emploi et 169,5 millions € pour les soins de santé.

⁽³⁾ 65 millions € pour les mesures de lutte contre l'évasion fiscale, 75 millions € d'anticipation de l'augmentation des accises sur le diesel, 250 millions € pour la taxation des fonds institutionnels immobiliers et 39 millions € pour l'instauration de la TVA sur les jeux et paris.

⁽⁴⁾ Dans ses projections, le Bureau fédéral du plan se fonde sur une révision à la baisse du facteur d'autonomie et estime l'impact budgétaire en SEC pour les Régions à -1,5 milliard € en 2018.

BIBLIOGRAPHIE

AGENCE WALLONNE DE L'AIR ET DU CLIMAT (AWAC)

- Emissions de GES en Wallonie, soumission 15 avril 2016
- Emissions substances acidifiantes et particules en Wallonie, soumission 2016

AWEX

Données relatives aux exportations et investissements étrangers, 2016

BUDGETS DE LA RÉGION WALLONNE ET LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, 2015 & 2016

BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN & SPF ÉCONOMIE – DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE

- Perspectives de population 2015-2060, mars 2016
- <http://www.plan.be>

EUROPEAN ECONOMIC FORECAST, Spring 2016

EUROSTAT

<http://ec.europa.eu/eurostat/fr>

FEDERGON

<http://www.federgon.be>

FOREM

<http://www.leforem.be>

ICEDD

Bilan environnemental des entreprises - Enquête intégrée environnement - volet déchets industriels DGARNE - septembre 2015

INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX

Comptes régionaux, 2016

<http://www.inr-icn.fgov.be>

INASTI

<http://www.inasti.be>

INNOVATIONDATA.BE

<http://www.innovationdata.be>

IWEPS

Note mensuelle de conjoncture wallonne, 2016

OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI (ONEM)

<http://www.onem.be>

OFFICE NATIONAL DE LA SECURITE SOCIALE (ONSS)

<http://www.onss.be>

PROGRAMME DE STABILITÉ 2016-2019

SPF ÉCONOMIE – DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE- STATISTICS BELGIUM

- Statistiques démographiques
 - Statistiques fiscales
 - Statistiques vente de biens immobiliers et permis de bâtir autorisés
 - Enquête sur le budget des ménages (2012-2014)
 - Quality Report Belgian SILC 2014 (Enquête EU-SILC 2014)
- <http://statbel.fgov.be>

SPGE

Rapport d'activités 2014

SPP INTÉGRATION SOCIALE

- Données sur les bénéficiaires du Revenu d'intégration sociale, 2008 à 2015
 - Bulletin statistique n°14, Mars 2016.
- <http://www.mi-is.be>

STATISTIQUES RELATIVES AUX DÉCHETS MÉNAGERS DISPONIBLES SUR :

http://java.environnement.wallonie.be/stats_dechets/index.xsql
http://formowd.environnement.wallonie.be/liste_cetra/index.xsql

SWL

Rapport d'activités 2015



Rue du Vertbois, 13 c
4000 LIEGE

T +32 4 232 98 11
F +32 4 232 98 10
info@cesw.be
www.cesw.be



Editeur responsable
Jean-Pierre Dawance